

Département de l'Ariège

SYNDICAT DES EAUX DU COUSERANS

13 Route de Toulouse
09190 Saint – Lizier

Tel : 05 34 14 33 00

Fax : 05 34 14 33 01

contact@eauxducouserans.com

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services

-  Eau
-  Assainissement Collectif
-  Assainissement Autonome

2015

Application de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 et du Décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement

SOMMAIRE

PARTIE 1 : PRESENTATION DU SYNDICAT	3
PARTIE 2 : ALIMENTATION EN EAU POTABLE	4
A - LES INDICATEURS TECHNIQUES	4
1 - PRODUCTION	4
1.1 LA TOURASSE	4
1.2 LAS TOUASSES	4
1.3 LADOUX	4
1.4 RILLE	4
1.5 SENGOUAGNEICH	5
1.6 AUTRES RESSOURCES	5
1.7 VOLUMES PRODUITS	6
2 - LA DISTRIBUTION	7
2.1 LE PARC DES RESERVOIRS	7
2.2 EVOLUTION DES VOLUMES	7
2.3 POPULATION ET BRANCHEMENT	8
2.4 RESEAUX	11
2.5 GESTION ABONNES	11
3- LA QUALITE	12
3.1 MESURES DE PREVENTION	12
3.2 TRAITEMENT DE L'EAU :	12
3.3 SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE :	13
3.4 BRANCHEMENTS EN PLOMB :	14
3.5 PROGRAMMATION PLURIANNUELLE :	14
B - LES INDICATEURS FINANCIERS	16
1 - LE PRIX DE L'EAU :	16
1.1 LA TARIFICATION :	16
1.2 LES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES :	16
1.3 FACTURE TYPE POUR 120 M3 :	16
2 - LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS :	16
2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION :	16
2.2 LES TRAVAUX :	17
2.3 LA DETTE :	17
PARTIE 3 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF	18
A- LES INDICATEURS TECHNIQUES	18
1- GENERALITES	18
2- ETAT DE L'ASSAINISSEMENT DANS LES COMMUNES	18
2.1 GESTION DES ABONNES	18
2.2 STATIONS DE TRAITEMENT ET COLLECTE	19
2.3 CAPACITE DE TRAITEMENT	20
2.4 EFFLUENTS TRAITES EN 2015	20
2.5 PRODUCTION DE BOUES	21
2.6 LE NOMBRE DE BRANCHEMENTS	22
B- LES INDICATEURS FINANCIERS	22
1 - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT	22
1.1 LA TARIFICATION	22
1.2 LES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES :	23
1.3 FACTURE TYPE POUR 120 M3 :	23
2 - LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	23
2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION	23
2.2 LES TRAVAUX	23
2.3 LA DETTE :	24
PARTIE 4 : ASSAINISSEMENT AUTONOME	25
A - LES INDICATEURS TECHNIQUES	25
1- GENERALITES	25
2- LES ABONNES CONCERNES PAR CE SERVICE :	26
3- LE CONTROLE DE CONCEPTION ET D'IMPLANTATION OU CCI :	28
Bilan d'activité sur l'année 2015	28

4- LE CONTROLE DE BONNE EXECUTION OU CBE : _____	30
Bilan d'activité sur l'année 2015 _____	31
5 - LE CONTROLE PERIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN : _____	33
Bilan d'activité sur l'année 2015 _____	33
6 - BILAN DES ACTIONS DE SENSIBILISATION, INFORMATION/COMMUNICATION _____	37
7 - AIDE A LA REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS _____	39
B - LES INDICATEURS FINANCIERS _____	40
1- LA TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL : _____	40
2- LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS : _____	40
2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION 2015 _____	40
PARTIE 5 : CONCLUSION _____	41
ANNEXE N° 1 : Comparaison entre les tarifs du syndicat et les tarifs moyens sur le Bassin Adour Garonne _____	44
ANNEXE N° 2 : Factures types pour une consommation de 120 m ³ : service de l'eau _____	45
ANNEXE N° 3 : Factures types pour une consommation de 120 m ³ : eau + assainissement _____	46
ANNEXE N° 4 : Etat de la dette 2015 - service de l'eau _____	47
ANNEXE N° 5 : Etat de la dette 2015 - service de l'assainissement _____	48
ANNEXE N° 6 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1) _____	49
ANNEXE N° 7 Indice d'avancement de la protection de la ressource (P108.3) _____	50
ANNEXE N° 8 : Note d'information de l'Agence de l'eau Adour Garonne _____	Erreur ! Signet non défini.
ANNEXE N° 9 : Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif _____	51
ANNEXE N°9 : Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif _____	

Commentaire [JS1]:

PARTIE 1 : PRESENTATION DU SYNDICAT

Le Syndicat d’Alimentation en Eau Potable du Couserans a été créé en 1948 pour assurer la desserte en eau des communes du Bas-Couserans qui étaient alors sans eau.

Il ne comprenait à l’origine qu’une quinzaine de communes et avait pour seul objectif la construction et l’exploitation d’un réseau d’adduction et de distribution d’eau potable.

Le Syndicat des eaux rassemble aujourd’hui **41 communes** dont une commune du département de la Haute-Garonne, regroupant au total environ **20 300 habitants**.

Le nombre d’abonnés au service de l’eau potable, desservis sur l’ensemble des communes est de l’ordre de **12 500**. La consommation annuelle est d’environ **1 280 000 m³**.

Le Syndicat des Eaux du Couserans est alimenté par **5 grandes ressources** (Ladoux, Las Touasses, Rille, La Tourasse, Sengouagneich) équipées de stations de traitement. L’eau est ensuite acheminée par **280 km de réseau d’adduction vers 140 cuves et réservoirs** d’où elle repart ensuite en distribution. La totalité du réseau d’adduction et de distribution représente un linéaire total d’environ **1000 km**.

Ces différents réseaux d’adduction sont interconnectés entre eux, permettant ainsi de garantir la continuité de l’approvisionnement en eau pour une grande partie de la population.

Par ailleurs, le Syndicat gère une vingtaine de réseaux qui alimentent des villages et hameaux dans le secteur montagne (communes d’Alos, Moulis, Rivèrenert, Soueix et Bethmale).

En 1978, le Syndicat, à la demande de communes déjà assainies comme Saint-Girons, a étendu ses compétences à l’**assainissement collectif** en prenant en compte la collecte et le traitement des eaux usées.

5400 abonnés environ bénéficient du service de l’assainissement collectif. Les eaux usées collectées sont traitées sur **11 stations d’épuration** d’une capacité globale de **24 000 équivalents habitants**.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les communes ont également transféré au Syndicat leur compétence pour le contrôle des installations d’assainissement autonome. **Ce nouveau service concerne environ 6200 habitations**.

Le Syndicat des Eaux du Couserans assure en régie la gestion des services de l’eau et de l’assainissement avec un **effectif de 32 personnes au 31/12/2015**.

Ces 3 services à caractère industriel et commercial font l’objet de comptabilités séparées, **le coût de chaque service étant supporté par les usagers du service**.

L’accueil du public s’effectue dans nos bureaux au 13, route de Toulouse à Saint-Lizier :

du lundi au vendredi, de 8 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 18 h

☎ 05 34 14 33 00

☎ 05 34 14 33 01

Un service d’astreinte permet de répondre à toutes les urgences, sept jours sur sept et 24 h sur 24, sur simple appel téléphonique au **05 34 14 33 00**.

PARTIE 2 : ALIMENTATION EN EAU POTABLE

A - LES INDICATEURS TECHNIQUES

1 - PRODUCTION

1.1 LA TOURASSE

Le captage qui alimente le réseau de la Tourasse est situé à 450 m d'altitude sur la commune de Lacourt.

La station de traitement est située un peu plus en aval à 445 m d'altitude. Elle a fait l'objet d'une réhabilitation en 2015. Sa capacité nominale est de 50l/s (3.600 m³/j). La production annuelle est de l'ordre de 750 000 m³. La filière de traitement comprend une filtration sur sable, une remise à l'équilibre calco-carbonique et une désinfection au bioxyde de chlore.

Le réseau d'adduction, long de 5,124 km, dessert l'essentiel de la commune de Saint-Girons (partie basse) par l'intermédiaire du réservoir du « Foirail ».

1.2 LAS TOUASSES

Cette ressource est alimentée par sept captages qui regroupent treize sources situées en forêt de Calamane sur la commune de Rivèrenert.

La station de traitement, implantée sur la commune de Rivèrenert, est située à 683 m d'altitude. Elle fut construite en 1956 et rénovée en 2010. Sa capacité nominale de production est de 12 l/s (860 m³/j). Sa production annuelle est de 200 000 m³. Le traitement est composé d'une filtration et d'une désinfection au chlore gazeux.

Ce réseau d'adduction qui s'étend sur 11,750 km dessert les communes de Rivèrenert, Lacourt, Encourtiech, Eycheil (partie), Saint-Girons (secteur de Beauregard notamment via le réservoir de Mis). Ce réseau peut secourir le réseau de La Tourasse à partir du réservoir de Mis. Il est lui-même interconnecté au réseau de Sengouagneich qui le renforce en amont du réservoir de Mis.

1.3 LADOUX

L'ouvrage de captage est situé à 498,5 m d'altitude, sur la commune de Rivèrenert.

L'usine de traitement est localisée à proximité de la source. Sa construction date de 1956. La capacité nominale de production théorique est de 20 l/s (1 450 m³/j). Le débit moyen à la sortie de la station est toutefois de l'ordre de 2 600 m³/j. L'eau produite est traitée par filtration sur sable et désinfection au chlore gazeux.

Ce réseau d'adduction de 47,171 km dessert les réservoirs d'Eycheil, Lédar, Rozes, Saint-Lizier, Lorp, Plagnoulas, Caumont, Taurignan-Castet, Mercenac, Peluhau, Feuillerat, Lassalle, Prat et Lacave. Il alimente la zone industrielle de Lorp-Sentaraille où sont regroupés de nombreux gros consommateurs. Il est renforcé par le réseau d'adduction de Sengouagneich au niveau de la zone industrielle.

Une nouvelle station de traitement, d'un débit nominal de 150 m³/h, est en cours de construction sur une parcelle voisine du captage. Son achèvement est prévu pour fin 2016.

1.4 RILLE

Cette ressource est alimentée par six ouvrages de captage sur des ruisseaux de montagne situés en forêt domaniale de Bellissens sur la commune d'Esplas de Sérou.

L'ancienne station datant de 1963 a été reconstruite en totalité au cours de l'année 2005 sur le même site de la commune d'Esplas de Sérou, à 910 m d'altitude. La capacité nominale de traitement est de 80m³/h soit 1 600 m³/j. La filière de traitement de l'eau comprend un décanteur lamellaire avec ajout de flocculant, un filtre à sable avec neutralisation à la Neutralite et CO₂, une mise à l'équilibre par injection de carbonate de sodium et une désinfection au chlore gazeux.

Ce réseau de 67,489 km de long dessert les communes de Rimont, Lescure, Clermont, Montesquieu Avantes, Contrazy, Mérigon, Mauvezin de Sainte-Croix et pour partie les communes de Sainte-Croix Volvestre et Montardit. Il alimente également certains secteurs gérés par le SMDEA, notamment sur le Volvestre.

Dans le secteur de Montardit, une interconnexion avec le réseau de Sengouagneich permet un renforcement en aval du réservoir de Sarraïlles.

1.5 SENGOUAGNEICH

Trois captages d'eau superficielle, situés entre 800 et 900 m d'altitude, sur les communes d'Alos (Artiguenard, Escrabious) et Moulis (Remillassé) alimentent la station de traitement située à Sengouagneich sur la commune de Lacourt à 764 m d'altitude. Elle a été construite en 1974, agrandie en 1985 et a fait l'objet d'une première tranche de réhabilitation en 2007.

La station de traitement a une capacité nominale de 80 l/s (288 m³/h) soit 5 760 m³/j sur 20 h. La filière de traitement comporte un décanteur statique avec ajout de floculant, une filtration sur sable et une désinfection au bioxyde de chlore.

Le réseau d'adduction, qui mesure 147,574 km de long, dessert les communes de Saint-Girons et Saint-Lizier (pour partie), Montégut, Montgauch, Cazavet, Gajan, Taurignan-Castet (pour partie), Taurignan-Vieux, Barjac, Bagert, Betchat, Cérizols, Escoulis, Bedeille, Tourtouse, Fabas, Sainte-Croix Volvestre, Lasserre, Montjoie et Montardit.

Il renforce également les réseaux d'adduction de :

- Las Touasses, en amont du réservoir de Mis à partir de Mandette,
- Rille, au niveau de Montardit à partir du réservoir de Lasserre,
- Ladoux, au niveau de Lorp à partir de la dérivation de Gajan (depuis 1997).

D'importants travaux sont prévus en 2016 et 2017, avec la construction d'une tranche neuve rassemblant une décantation lamellaire et la filtration sur sable. Les anciens filtres seront reconfigurés en filtres à calcaire terrestre.

1.6 AUTRES RESSOURCES

Outre ces 5 grandes ressources, le Syndicat des Eaux exploite 38 sources qui alimentent localement des abonnés sur les communes suivantes :

Alos ☞ 9 sources alimentent la plus grande partie de la commune, quelques ressources marginales restant privées.

Bethmale ☞ L'ensemble des abonnés est alimenté par la source de Tourm. Cette eau subit un traitement par filtration sur oxy-hydroxyde de fer pour répondre aux nouvelles normes sur l'arsenic et une désinfection au chlore.

Lescure ☞ Le secteur de Birosse est alimenté par une source située sur la commune de Riverenert.

Moulis ☞ La plus grande partie de la population (vallée du Lez) est alimentée par les sources de Galy et Just dont l'eau subit une stérilisation par UV. Ce réseau est interconnecté par 2 points avec les grandes ressources du Syndicat permettant un secours partiel de cette ressource. Le Syndicat assure également la gestion de 7 autres sources qui alimentent des hameaux des secteurs de montagne.

Rivèrenert ☞ 7 sources sont gérées par le Syndicat, dont la source de Las Cabesses qui fait l'objet d'une filtration et d'une stérilisation par UV.

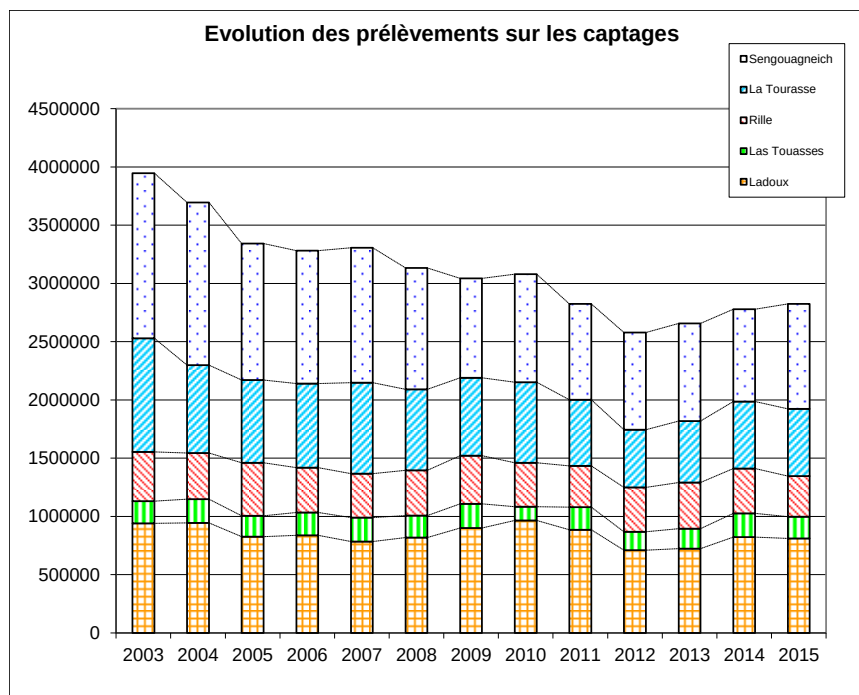
Soueix ☞ Le village est alimenté par de l'eau achetée à la commune de Seix. Les autres secteurs sont alimentés par des sources locales dont 6 ressources gérées par le Syndicat. La source qui alimente

Rogalle fait l'objet d'une stérilisation par UV, de même que la source desservant le secteur d'Aurac.

1.7 VOLUMES PRODUITS

Les volumes d'eau produits sont en hausse de 1.6%. Plusieurs raisons peuvent apporter des explications. Tout d'abord les fuites liées à la vétusté de certains secteurs du réseau marquent ce critère. L'ensemble des réseaux voient leur débit diminuer, excepté le volume produit par la station de Sengouagneich, qui augmente sensiblement en 2015. De façon plus fine, c'est sur la première partie de l'année 2015, que les débits ont été plus importants que les années précédentes. En effet, des périodes liées à de fortes intempéries, au mois de Janvier et de Février, ont nécessité le renfort de la station de Sengouagneich.

	Ladoux	Las Touasses	Rille	La Touasse	Sengouagn eich	TOTAL en m ³
2003	940900	190778	423030	974100	1 417 690	3 946 498
2004	943850	205021	394600	754570	1 397 070	3 695 111
2005	826770	178503	454330	710570	1 171 270	3 341 443
2006	838440	194942	384560	722160	1 140 780	3 280 882
2007	784880	205204	377360	779830	1 159 680	3 306 954
2008	818660	189129	388810	695090	1 041 590	3 133 279
2009	900240	207662	413890	668871	852 850	3 043 513
2010	965180	118826	376570	691985	926 800	3 079 361
2011	884780	194486	355200	567378	822 211	2 824 055
2012	710070	157565	381410	495369	834 421	2 578 835
2013	722820	171781	395920	528826	836 667	2 656 014
2014	821920	204973	383178	575241	792 806	2 778 118
2015	811720	185759	347920	577734	900 330	2 823 463



2 - LA DISTRIBUTION

2.1 LE PARC DES RESERVOIRS

Les réservoirs permettent d'assurer un approvisionnement régulier et constituent une réserve d'eau dans le cas où un incident viendrait endommager les conduites ou limiter la production.

Le Syndicat du Couserans compte 140 réservoirs et cuves répertoriés, répartis comme précisé dans le tableau ci-après.

Le réseau de La Tourasse ne possède qu'un seul réservoir mais d'un gros volume (1 460 m³). Le réseau de Sengouagneich possède quant à lui le parc de réservoirs le plus important, que ce soit en nombre ou en capacité. Ceci s'explique par son étendue.

Réseau	Nombre cuves et réservoirs	Dont réservoirs ≥ 100 m ³	Volume Total
La Tourasse	1	1	1460 m³
Ladoux	14	10	2288 m³
Las Touasses	9	3	1778 m³
Sengouagneich	50	11	3750 m³
Rille	30	5	1580 m³
Moulis	11	1	327 m³
Bethmale	1	1	100 m³
Alos	11	0	87 m³
Riverenert	1	0	51 m³
Soueix	10	1	260 m³
Lacourt	1	0	6 m³
Lescure	1	0	23 m³
TOTAL	140	33	11710 m³

2.2 EVOLUTION DES VOLUMES

Les volumes produits, facturés et consommés sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Volumes produits	3 133 279	3 043 513	3 079 361	2 824 055	2 578 835	2 656 014	2 841 383	2 912 942
Ventes SIEVAL	23 804	27 472	30 283	31 723	39 742	36 929	32 204	36 625
Ventes Volvestre	173 209	161 967	150 424	138 347	145 271	151 468	147 215	135 322
Volume distribué aux abonnés	1 403 472	1 454 806	1 460 282	1 322 941	1 341 289	1 298 363	1 302 624	1 328 406
dont volume facturé	1 395 944	1 431 908	1 450 106	1 310 972	1 326 011	1 233 634	1 240 541	1 278 794
Volumes de services				45 506	45 358	46 592	78 708	72 596
Total consommation	1 600 485	1 644 245	1 640 989	1 493 011	1 526 302	1 486 760	1 482 043	1 500 353
Rendement brut	51,1%	54,0%	53,3%	52,9%	59,2%	56,0%	52,2%	51,5%
Rendement net				54,5%	60,9%	57,7%	54,9%	54,0%

Indicateur P104.3 Rendement du réseau de distribution : Tableau ci-dessus

Indicateur P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés : 4.41 m³/km.j

Indicateur P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau : 4.05 m3/km/j

L'année 2015 a été marquée par des températures douces, une période chaude en Juillet et des événements pluvieux d'importance en fin d'hiver (Février) et en fin d'automne (Novembre).

Les volumes consommés progressent légèrement par rapport à l'année 2014, mais ne remontent pas au niveau des années 2008-2010.

Outre une météo favorable, cette augmentation de volumes consommés (1.3%) peut aussi être liée à l'effort de renouvellement des anciens compteurs mené actuellement par le Syndicat.

La tendance globale reste une tendance globale à la diminution de la consommation sur plusieurs années (de l'ordre de 10.8% en 10 ans).

Les différences existantes entre les volumes produits, consommés et facturés, s'expliquent par :

- des volumes d'eau de service (purgés, nettoyage réservoir...)
- des consommations non vendues (prise sur borne incendie, fontaines, lutte contre l'incendie,...)
- des sous-comptages sur les compteurs les plus anciens
- des fuites sur les réseaux.

Les volumes d'eau de service et de consommation non vendues apparaissent avec le rendement net où les volumes sont mesurés ou estimés, puis retirés du calcul du rendement net qui n'intègre que les volumes perdus sur les fuites et les volumes liés au sous-comptage des compteurs anciens.

Le rendement net est de 54.0%, soit une diminution de 0.9 points de rendement.

Les évolutions du rendement sur les différents réseaux présentent des constats différenciés :

Les réseaux de Rille et Las Touasses s'améliorent sensiblement. Le rendement du réseau de Ladoux progresse très légèrement avec une diminution du volume produit de 1.2% et le réseau de La Tourasse reste sur les mêmes valeurs.

En revanche le réseau de Sengouagneich connaît une augmentation franche du volume produit (+13.6%). Outre les événements pluvieux des mois de Février et de Novembre 2015, où la station de Sengouagneich est venue alimenter en secours le réseau de Ladoux, une fuite importante sous un ouvrage en béton a été difficilement localisable et a marqué le débit de fuite sur une période significative.

Outre le suivi assuré par notre supervision et nos moyens de recherche de fuite, qu'il faut maintenir, l'inflexion de la tendance passe par le renouvellement des canalisations les plus vétustes.

Le niveau de connaissance du réseau est de bon niveau et permet de cibler les meilleurs investissements.

Le Syndicat candidate en 2016 à l'appel à projets de l'agence de l'Eau Adour Garonne qui va aider les projets de renouvellement de canalisations fuyardes.

Des travaux importants ont été menés avant cela en 2015 pour renouveler des canalisations, avec des travaux en régie et un marché de 500 000 €HT relatif à des secteurs de canalisation en acier.

Par ailleurs, l'équipe en régie dédiée aux travaux neufs a produit l'essentiel des 575 000€HT de travaux en régie réalisés en 2015. (Une partie des travaux en régie est aussi réalisé par les équipes d'exploitation du Syndicat).

Le volume d'heures nécessaire à la réparation des fuites représente l'équivalent de 1.5 temps plein en 2015. 80 fuites sur canalisations ont été réparées en 2015.

2.3 POPULATION ET BRANCHEMENT

Les informations relatives à la population, aux nombres d'abonnés et aux volumes consommés sont reproduites dans le tableau de la page suivante.

On peut constater sur beaucoup de communes un nombre de branchements important par rapport à la population, ce qui s'explique par la vocation touristique du territoire et le grand nombre de résidences secondaires.

Par ailleurs, des disparités importantes existent au niveau de la consommation d'eau en fonction de l'importance des activités touristiques, agricoles ou industrielles sur chaque commune.

On peut noter sur le Syndicat la présence de plusieurs gros consommateurs :

- le Centre Hospitalier Ariège-Couserans
- les fromageries : FAUP, BAMALOU
- l'abattoir du Couserans

Indicateur D101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis : 20 246 habitants

Le tableau ci-dessous précise la répartition des abonnements et consommations sur l'ensemble des communes du Syndicat.

	Population	Abonnement eau			Volume eau		
COMMUNES	2013	2013	2014	2015	2013	2014	2015
ALOS	124	180	189	193	3 537	4 427	3 574
BAGERT	44	45	45	44	3 633	3 394	3 185
BARJAC	41	32	32	32	3 756	3 771	4 692
BEDEILLE	78	61	62	62	7 138	6 459	7 102
BETCHAT	329	255	255	255	22 250	21 518	23 600
BETHMALE	98	186	189	185	11 053	11 570	13 028
CAUMONT	310	178	179	180	36 952	46 378	41 921
CAZAVET	226	172	172	174	11 458	13 649	13 971
CERIZOLS	161	98	101	104	17 289	16 460	15 793
CLERMONT	105	73	73	75	7 710	7 102	8 224
CONTRAZY	74	48	49	50	5 768	4 492	5 318
ENCOURTIECH	94	68	70	71	5 297	4 984	5 857
ESCOULIS	86	61	64	64	9 731	8 612	10 197
EYCHEIL	596	317	320	325	26 623	25 900	27 927
FABAS	349	198	201	198	24 843	23 826	24 217
GAJAN	323	165	166	167	18 521	17 370	17 248
LACAVE	143	108	110	112	7 387	7 377	7 136
LACOURT	204	233	235	236	7 982	8 204	9 696
LASSERRE	235	164	166	171	14 041	14 898	16 032
LESCURE	521	291	296	298	42 241	40 318	46 582
LORP- SENTARAILLE	1403	757	774	787	102 117	111 043	114 444
MAUVEZIN DE STE-CROIX	39	29	29	28	3 099	3 089	2 858
MAUVEZIN DE PRAT	94	53	55	55	4 552	4 426	4 714
MERCENAC	388	216	216	215	18 538	22 029	21 195
MERIGON	117	77	77	77	7 303	7 728	7 415
MONTARDIT	200	134	134	135	12 478	12 701	12 736
MONTEGUT	66	41	41	41	4 773	4 051	4 381
MONTESQUIEU- AVANTES	259	136	136	136	15 729	17 847	19 744
MONTGAUCH	122	85	85	85	9 212	7 928	8 935
MONTJOIE	1095	640	647	651	68 176	62 267	65 469
MOULIS	808	621	624	628	40 692	46 322	33 614
PRAT- BONREPAUX	886	506	504	517	40 479	40 350	41 149
RIMONT	562	376	377	383	30 526	31 421	34 895
RIVERENERT	193	240	240	238	6 951	7 181	8 900
SAINT-GIRONS	6 750	3279	3302	3396	356 045	349 314	352 891
SAINT-LIZIER	1472	805	812	820	133 631	138 433	146 645
STE-CROIX VOLVESTRE	655	425	423	425	33 838	32 928	32 910
SOUEIX	418	422	426	428	18 465	18 181	20 379
TAURIGNAN- CASTET	178	114	115	114	8 369	8 629	8 603
TAURIGNAN- VIEUX	211	136	136	136	13 500	11 233	12 191
TOURTOUSE	189	122	123	123	12 414	12 731	12 766
Total	20 246	12 147	12 250	12 484	1 233 634	1 240 541	1 278 794

2.4 RESEAUX

Le linéaire de réseaux est mesuré comme suit :

262801 ml de réseau d'adduction,
685641 ml de réseau de distribution,
25076 ml de réseau d'eau brute
et une estimation de 60 000 ml de branchements.

Le Syndicat produit un effort important pour synthétiser toutes les données disponibles sur le système d'information géographique, pour en faire la « mémoire du Syndicat ». Ce travail important a débuté en 2013 et a été poursuivi en 2015.

Le gros avantage de cette démarche sur le SIG est de pouvoir accéder rapidement à des synthèses d'information sur une multitude de paramètres sur l'ensemble du réseau et des ouvrages.

L'objectif est d'améliorer encore nos choix d'investissement en constituant une aide à la décision sur les travaux.

Indicateur P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable : 95.

2.5 GESTION ABONNES

Notre Syndicat a adhéré depuis plusieurs années au dispositif départemental du Fond Unique Habitat (FUH) qui gère les dossiers d'abonnés en difficulté de paiement.

Indicateur 101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis : 20246 habitants

Indicateur P151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service : 5 jours

Indicateur P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service : 100%

Indicateur P109.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité : 0.02 €/m³

Indicateur P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées : 2.88 pour 1000 abonnés

En considérant les sommes impayées sur les factures émises en 2014, le taux d'impayés est de 3,2% (Indicateur P154.0).

Indicateur P155.1 : Taux de réclamations : 1.84 pour 1000 abonnés

3- LA QUALITE

3.1 MESURES DE PREVENTION

L'établissement des périmètres de protection induit une procédure administrative lourde qui fait l'objet d'une mission confiée aux services du Conseil Général dans le cadre de l'accord passé entre celui-ci et l'Agence de l'Eau et permettant le subventionnement à 80% du coût de la procédure.

A ce jour, les plus grosses ressources, couvrant plus de 95% de la population desservie, sont couvertes par un arrêté préfectoral.

Voici les dates de signature des arrêtés préfectoraux portant autorisation de prélèvement et instaurant les servitudes de protection réglementaire :

Commune	Ressources / Station	Date de d'arrêté préfectoral
Moulis	Just et Galy	juil.-10
Riverenert	Ladoux	juil.-10
Riverenert	La Tourasse	déc.-10
Esplas de Serou	Rille	sept.-11
Riverenert	Las Touasses	nov.-11
Bethmale	Tourm	févr.-12
Lacourt	Sengouagneich	févr.-12

L'étude de rationalisation menée en 2004 a également conduit le Syndicat à délibérer pour la mise en conformité des périmètres de protection de 18 autres ressources. Une convention a été signée avec le Conseil Général en 2005 pour cette 2^{ème} tranche. Une 3^{ème} tranche pour les plus petites ressources reprises récemment par le Syndicat a fait l'objet d'une nouvelle demande d'aide. Il semble cependant que le Conseil Départemental va réorienter ses activités sur ce domaine et ne pourra pas honorer les conventions des 2^{ème} et 3^{ème} tranches.

Le Syndicat devra trouver une solution alternative pour aboutir sur les périmètres de protection des petites ressources.

3.2 TRAITEMENT DE L'EAU :

Au niveau du Syndicat, plus de 95% de l'eau distribuée sont délivrés par les cinq grands réseaux structurants qui disposent chacun d'une chaîne de traitement efficace et produisent de l'eau de bonne qualité. Toutefois, étant donné l'âge de certaines installations, le Syndicat a engagé la rénovation de ces installations de traitement principales.

Ainsi Rille a été reconstruite en 2006, Las Touasses a fait l'objet d'une profonde réhabilitation en 2009, La Tourasse a été rénovée en 2015, les travaux pour la reconstruction de la station de Ladoux ont débutés en 2015 et sont prévus pour un achèvement fin 2016, la station de Sengouagneich a fait l'objet d'un marché de réhabilitation et complément à réaliser en 2016 et 2017.

Sur les autres ressources, de petites tailles, les difficultés essentielles proviennent de la bactériologie. Plusieurs font l'objet d'un traitement plus sommaire, soit par simple désinfection U.V, soit par la mise en place de diffuseur de chlore sous forme solide qui s'est révélée particulièrement efficace.

Les prochaines améliorations seront apportées par des travaux sur les captages ou bien la rationalisation des ressources, à savoir éliminer les ressources présentant les plus grands défauts et raccorder les hameaux correspondants sur des ressources fiables, tant en qualité qu'en quantité. Cet investissement mènera à terme aussi à des économies, avec des moins-values liées à une réduction du nombre d'analyses de contrôle sanitaire.

Enfin, le Décret du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, applicable en 2004, a abaissé la limite de qualité pour l'Arsenic de 50 à 10µg/l. L'eau brute de la source de Tourm qui dessert la commune de Bethmale présente une teneur en Arsenic d'environ 30µg/l. Un traitement a donc été mis en

place fin 2005 pour éliminer l'Arsenic et respecter les nouvelles normes. L'installation nécessite cependant de renouveler régulièrement la charge de matériau filtrant GEH (2008, 2010 et 2014).

3.3 SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE :

Pour vérifier la potabilité de l'eau conformément au Code de la Santé Publique, sa qualité est régulièrement contrôlée afin de fournir une eau bactériologiquement saine, limpide et incolore, ayant des qualités organoleptiques satisfaisantes pour le consommateur. Les services de l'ARS (Agence Régionale de Santé) procèdent régulièrement au contrôle réglementaire des eaux produites et distribuées.

Les résultats synthétiques de la campagne d'analyses 2015 figurent dans le tableau récapitulatif en annexe n°6.

Le nombre d'analyses est important au total en intégrant les nombreuses petites ressources désormais gérées par le Syndicat.

Sur les **303 analyses effectuées par l'ARS pour les paramètres bactériologiques** sur l'eau distribuée, 278 analyses sont conformes aux normes, soit 91.75% (en très légère diminution de 0.6 points par rapport à 2014), 25 analyses sont non conformes pour des raisons de contamination bactériologique. Les petites ressources sont à l'origine de ces non-conformités, et plus particulièrement 2 de ces petites ressources concentrent 56% des non-conformités.

Nous avons eu 1 incident notable en 2015 sur la station de Sengouagneich, fin Novembre, en raison de fortes pluies et d'un décanteur insuffisant pour faire face à ce type de précipitation. Cet incident lié à un dépassement de la turbidité, a été géré en appliquant strictement le principe de précaution, en coordination constante avec les services de l'ARS et de la Préfecture.

Les travaux lancés sur la station de Sengouagneich vont permettre de remédier à cette situation.

La ressource de plus mauvaise qualité (Coudougnau à Alos) a été abandonnée en 2015 pour être raccordée à une ressource abondante et de bonne qualité, dans le cadre des travaux sur les objectifs prioritaires définis avec l'ARS.

D'autres petites ressources de qualité médiocre devront faire l'objet de rationalisation (raccordement à une ressource de meilleure qualité) selon les bases actualisées de l'étude menée en 2003.

Le renouvellement des huisseries, améliorant et garantissant la non-intrusion d'insectes ou de petits animaux, se poursuit sur le parc des réservoirs du Syndicat (32 protections d'ouverture ou d'accès à des ouvrages réalisées en 2015)

Par ailleurs, la démarche de protection des captages doit être poursuivie. Le programme de rationalisation et de réhabilitation engagé sur ces réseaux, ainsi que les efforts sur le nettoyage des réservoirs, permettra de maintenir une bonne qualité de l'eau distribuée et de la faire progresser.

3.4 BRANCHEMENTS EN PLOMB :

Le décret du 20 décembre 2001 a induit la baisse progressive de la norme sur le plomb pour atteindre 10 µg/l en décembre 2015.

Aussi, le Syndicat des Eaux a procédé au recensement des branchements en plomb sur son territoire. Un nombre assez important, proche de 1300 branchements en plomb, a été répertorié. Toutefois ces derniers sont essentiellement situés sur les ressources avec les eaux les moins agressives.

Le Syndicat a réalisé, en 2015, 64 renouvellements de branchements en plomb à l'occasion de réparations de fuites ou de modifications de branchement. Le renouvellement des branchements de l'avenue Foch à Saint Girons est planifié, mais reste conditionné à la coordination des travaux de voirie et plus particulièrement à la validation de la profondeur de retraitement de la chaussée pour assurer le trafic prévisionnel à venir.

Il convient de noter que le renouvellement des branchements en plomb est réalisé à titre préventif. L'existence de plomb n'implique pas nécessairement une non-conformité sur le paramètre. Toutefois, étant donné l'abaissement des seuils, il convient de poursuivre le programme de remplacement des branchements en plomb.

3.5 PROGRAMMATION PLURIANNUELLE :

Le programme pluriannuel prévoit de traiter les différents thèmes que sont :

- Protection des ressources en eau
- Amélioration de la qualité de l'eau distribuée vis à vis de sa conformité aux normes de potabilité
- Amélioration de la desserte en eau
- Suivi et amélioration du rendement
- Pérennité des ouvrages de stockage et transfert

La procédure de mise en conformité des périmètres de protection des captages a été engagée sur la totalité des ressources gérées par le Syndicat et le dossier d'enquête publique est finalisé pour les principales ressources, avec la signature des arrêtés préfectoraux.

Un des deux gros projets en cours concerne la réfection et la mise aux normes de l'usine de Ladoux à Rivèrenert qui date de 1956. Les travaux ont débuté par le renforcement de la passerelle d'accès afin de permettre le passage des camions pour la construction, mais aussi pour l'exploitation.

L'incident survenu lors des sondages géotechniques en 2015 a remis en cause l'implantation de la station future. Un déplacement sur une parcelle voisine a été étudié. La poursuite des travaux sur ce nouveau site a été engagée fin 2015. La fin des travaux est prévue pour la fin 2016.

Le second projet important concerne la station de Sengouagneich. Le problème premier à résoudre sur cette station est le décanteur qui induit des difficultés sur le reste de la filière de traitement sur certaines périodes de l'année. Un autre aspect est la remise à l'équilibre calco-carbonique qui est à opérer sur cette eau très faiblement minéralisée. Le marché a été publié en 2015 pour la rénovation de cette station, qui occupe la première place en termes de débit de production pour notre Syndicat. Les travaux vont débiter en 2016 pour se terminer en 2017.

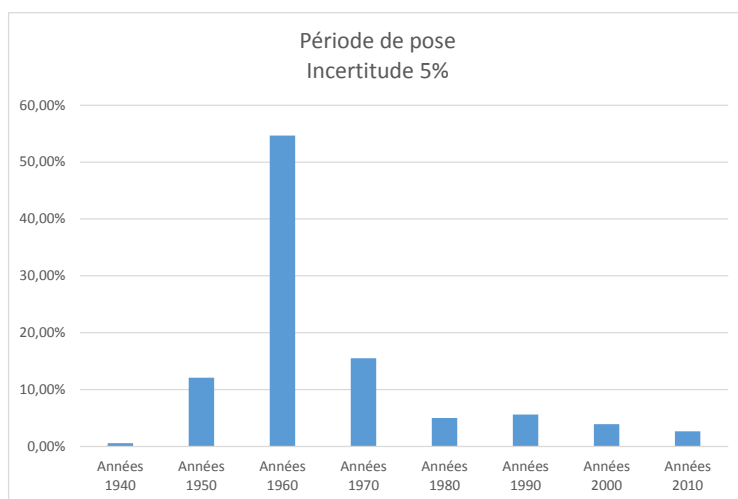
Un programme de travaux visant les Unités de Distribution A Fiabiliser (UDAF) a été établi. Ce programme va être signé par L'ARS, la Préfecture, l'Agence de L'Adour Garonne, le Conseil Départemental et le Syndicat des Eaux du Couserans.

Ce programme cible les ressources sur lesquelles des travaux sont à engager prioritairement. La première ligne de ce programme concerne la station de Sengouagneich. 14 projets (essentiellement des petites ressources alimentant très peu d'abonnés) sont intégrés à ce programme, avec soit des fiabilisations, soit des rationalisations, en éliminant la ressource défaillante et en raccordant le réseau à une ressource de bonne qualité.

Les travaux sur le réseau sont suivis et orientés grâce à notre SIG (Système d'Information Géographique) et à notre supervision qui sont des outils d'aide à la décision, afin d'orienter au mieux nos actions.

Notre réseau a été posé principalement dans les années 50-60-70. Un renouvellement plus important du réseau pourra mener à un meilleur maintien du patrimoine du Syndicat et à des économies sur la production d'eau potable perdue par l'intermédiaire des fuites, mais aussi à des économies sur les interventions de réparations de fuites.

Le tableau suivant présente la répartition des périodes de poses de nos réseaux (NB : Une incertitude subsiste sur la période de pose d'une petite partie de notre patrimoine, inférieure à 5%)



Notre programme de renouvellement de réseaux cible tout d'abord les secteurs fuyards par ordre de priorité, en prenant en compte l'historique des fuites et les informations sur les débits de fuites par secteur.

Ce programme vise ensuite le renouvellement des réseaux engendrant des problèmes de qualité et enfin, il va aussi intégrer les opportunités de travaux liées à une coordination avant des travaux de voirie ou de pose d'autres réseaux.

Pour accéder à l'objectif d'une augmentation du renouvellement de réseau, l'organisation des équipes du Syndicat a été repensée avec notamment la création d'une équipe travaux neufs.

La somme du linéaire renouvelé en 2015 représente 10 067 ml, soit 1,12% de taux de renouvellement réseau.

Les travaux ont notamment concernés les secteurs d'Alos, Fabas, Encourtiech, Merigon, Prat, Bagert, Soueix, Mercenac et Moulis.

Egalement dans cet objectif, le Syndicat va postuler à un appel à projets proposé par l'Agence de l'Eau, relatif au renouvellement des réseaux présentant des rendements insuffisants.

B – LES INDICATEURS FINANCIERS

1 - LE PRIX DE L'EAU :

1.1 LA TARIFICATION :

Il est appliqué un tarif binomial qui comprend :

- une part fixe : l'abonnement pour l'accès au service, soit **73,00 €/an HT en 2015**.
- une part variable : proportionnelle à la consommation d'eau, soit **0,93 €/m3 HT en 2015**.

Les tarifs (part fixe et part variable), appliqués de façon identique pour tous les usagers, sont fixés annuellement par le Conseil Syndical en fin d'année pour s'appliquer à la facturation de l'année suivante. Les recettes provenant des ventes sont évaluées pour permettre de couvrir les charges du service et assurer l'équilibre du budget.

1.2 LES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES :

- La redevance "Préservation des ressources naturelles" de l'Agence de l'Eau est fonction des volumes prélevés dans le milieu naturel (**0,122 €/m3 en 2015**)
- La redevance Pollution de l'Agence de l'Eau calculée en fonction de la pollution émise par les agglomérations, elle s'élève à **0.310 €/m3**
- La TVA : Une TVA de 5,5% s'applique sur la tarification de l'eau et les prélèvements obligatoires.

1.3 FACTURE TYPE POUR 120 M3 :

Indicateur D102.0 : Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 : 2.08 €TTC/m3

Le coût global pour une consommation de 120 m3 est détaillé en annexe n°2.

Il atteint pour l'année : 249.44 €TTC

2 - LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS :

2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION :

Les recettes d'exploitation portées au Compte Administratif 2015 s'élèvent à 3 482 147,02 € dont 2 269 847,60 € de recettes directes, hors redevances, décomposées comme suit :

	Année 2014	Année 2015
- Ventes d'eau aux abonnés	2 000 114,37 €	2 051 679,61 €
- Autres ventes d'eau	118 978,43 €	144 306,13 €
- Travaux et services facturés aux usagers	116 148,07 €	73 861,86 €

2.2 LES TRAVAUX :

Travaux d'investissement réalisés en 2015 :

- Travaux sur station de Ladoux opération 68	126.868,40 €
- Travaux CPOM Moulis opération 88	8 000,00 €
- Travaux CPOM La Tourasse opération 89	19 848,42 €
- Travaux déviation de Prat opération 91	9 817,96 €
- AP Sengouagneich opération 92	34 023,50 €
- Travaux renouvellement canalisations opération 100	452 231,42 €
- Travaux sur réseaux opération 102	7 592,62 €
- Travaux périmètres de protection opération 107	504,00 €
- Branchements plomb opération 95	0,00 €
- Travaux sur réservoirs opération 96	0,00 €
- Périmètres de protection opération 99	0,00 €
TOTAL	658 886,32 €

Travaux en régie : 597 000 €HT

Restes à réaliser au 31-12- 2015 :

1 713 811 €

Prévisions investissements et travaux pour 2016 :

- AP Sengouagneich opération 92	2 200.000 €
- Travaux sur stations opération 101	100.000 €
- Travaux sur réseaux opération 102	800.000 €
- Branchements et renforcements opération 103	330.000 €
- Travaux sur réservoirs opération 104	250.000 €
- Etude diagnostic modélisation opération 105	10.000 €
- Bâtiments opération 106	50.000 €
- Périmètres de protection opération 107	120.000 €
TOTAL	3 860.000 €

2.3 LA DETTE :

L'endettement du service poursuit sa diminution. (Voir état de la dette annexe n°4)

Indicateur P153.2 : Durée d'extinction de la dette : 0.3 an

La dette est d'environ 39 € par abonné en 2015. (99 € en 2007, 112 € en 2008, 94 € en 2009, 81 € en 2010, 69 € en 2011, 58 € en 2012, 48 € en 2013).

	Rappel 2014	Année 2015
Dette au 1^{er} janvier :	589 172,58 €	473.756,40 €
Dette au 31 décembre :	473.756,40 €	357.445,83 €

	Rappel 2014	Année 2015
Annuité versée dans l'année :	227.056,28 €	132.374,09 €

- dont amortissement :	204.628,89 €	116.310,57 €
- dont intérêts :	22.427,39 €	16.063,52 €

PARTIE 3 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A- LES INDICATEURS TECHNIQUES

1- GENERALITES

Le Syndicat des Eaux gère 11 stations de traitement situées à Saint-Lizier, Caumont, Bethmale, Prat, Montjoie, Sainte-Croix Volvestre, Fabas, Rimont (2 sites), Soueix et Lacave. La capacité totale de traitement de ces ouvrages s'élève à 24.000 E.H.

Quatorze communes sont actuellement desservies au moins partiellement en assainissement collectif.

L'ensemble des ouvrages d'assainissement - stations et réseaux - est géré en régie directe par le Syndicat des Eaux du Couserans.

Des zonages d'assainissement ont été réalisés sur la totalité des communes adhérentes au Syndicat, cependant, certaines enquêtes publiques restent toutefois à finaliser. En s'appuyant sur les résultats de ces études, chaque commune a défini sur les différentes zones urbanisées ou urbanisables, le type d'assainissement à prévoir, collectif ou autonome, en fonction de l'aptitude des sols et du niveau d'urbanisation.

Sur les 41 communes, 27 communes ont choisi de traiter une partie de leur territoire en assainissement collectif (les zones les plus denses) et 14 communes ont choisi de traiter tout leur territoire en assainissement non collectif.

Les travaux à engager sur les communes du Syndicat sont considérables.

La volonté du Syndicat est de réaliser ces travaux, mais ils restent conditionnés par l'avis de financeurs (Agence de l'Eau, Conseil Général), et par l'application des nouveaux contextes réglementaires.

Selon le souhait de l'ensemble des partenaires et financeurs, le schéma directeur de l'assainissement collectif a été réalisé pour hiérarchiser les différents travaux.

Il regroupe 2 parties : le déploiement des systèmes d'assainissement sur les communes non encore dotées et l'amélioration des systèmes d'assainissement existants.

Pour ce qui concerne la première partie, le schéma directeur regroupe 34 projets classés sur les bases objectives de la clé de hiérarchisation. Le classement sera revu chaque année en fonction des modifications de contexte qui pourront impacter la notation, comme par exemple, la pose coordonnée de réseaux d'eaux pluviales qui permettra d'abaisser le coût du projet assainissement, et par voie de conséquence améliorera sa notation dans le classement des projets.

2- ETAT DE L'ASSAINISSEMENT DANS LES COMMUNES

2.1 GESTION DES ABONNES

Indicateur P201.0 : Nombre d'habitants desservis : 13 489

Indicateur P202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels : 5

Indicateur P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées

Indicateur P251.1 : Débordements d'effluents chez les usagers : 0.37 pour 1000 abonnés

Indicateur P258.1 : Taux de réclamations : 1.11 pour 1000 abonnés

Indicateur P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau : 17.3

Indicateur P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées : 40

2.2 STATIONS DE TRAITEMENT ET COLLECTE

La station de traitement de St-Lizier, construite en 1991, traite les eaux usées :

- des communes de St-Lizier, St-Girons, Eycheil, Gajan et Montjoie en partie
- d'une partie de la Z.I. dont l'abattoir
- du bourg de Lorp depuis juillet 2002. Ce réseau collecte d'importantes quantités d'eaux parasites.

Les postes principaux ont été équipés d'une mesure des débits by-passés et la station a été équipée d'un pluviomètre à auget basculant pour mesurer précisément la pluviométrie, dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire.

Des actions ont été menées pour réduire les problèmes liés aux surdébits sur la station, en modifiant le point de by-pass sur la station et en équipant le poste principal de Saint Lizier d'un variateur de vitesse, et tamponner ainsi les à-coups hydrauliques.

La station de traitement de Caumont, mise en service en 1995, traite les eaux usées :

- de la fromagerie Faup
- du village de Caumont

La station a été équipée en 2015 d'un système de mesure des débits entrants (le débit n'était mesuré qu'en sortie jusqu'alors).

La 2^{ème} tranche du réseau sur le village a été achevée en 2012.

La station de Bethmale, construite en 1996, épure les eaux usées des fromageries Bamalou et La Core, et de quelques abonnés domestiques, la desserte des hameaux de Ayet et Samortein restant à effectuer.

La station de Prat, construite en 1989, traite les eaux usées du village de Prat. La difficulté qui se confirme sur Prat, est la présence d'eaux parasites qui pénalise le fonctionnement du système. Les travaux de déviation de Prat ont nécessité le déplacement de certains ouvrages, dont le poste de relèvement qui est situé à l'entrée de la station (en 2015). A l'occasion de ces travaux, une mesure sur les débits écrêtés en tête de station a été mise en place. Le local électrique a lui aussi été déplacé et renouvelé.

La lagune de Montjoie, construite en 1993, dessert, en partie, les hameaux d'Audinac et de Bergerat, et la base de loisirs d'Audinac.

La lagune de Sainte-Croix Volvestre, construite en 1996, dessert le bourg de Sainte-Croix. La 3^{ème} tranche de travaux a été achevée début 2004.

A Lacave, la station d'épuration, mise en service en 2000, dessert désormais le bourg, la 2^{ème} tranche de travaux ayant été terminée au début de l'année 2004. L'étage de filtration de la station de Lacave a fait l'objet d'une réhabilitation qui s'est terminée début 2015.

La station d'épuration de Fabas dessert le bourg de Fabas. La station initiale datait de 1969. Elle a été entièrement reconstruite en 2009 sur le principe d'une station à 2 étages de filtres plantés de roseaux.

La station de Soueix est constituée d'un système de filtration sable.

Deux stations desservent la commune de Rimont. La plus ancienne, datant de 1948, traite les eaux usées du bourg. Une première étape de travaux a été réalisée en 2010 - 2011.

Une autre station a été mise en service en 2001 pour le hameau de Lasserre.

2.3 CAPACITE DE TRAITEMENT

STATION	Capacité nominale					Année de mise en service
	en EH	en DCO(k/j)	DB0 (kg/j)	MES	Volume (m ³ /j)	
ST LIZIER	15 000	1800	900	1050	2250	1990
CAUMONT	4 000	510	260	280	280	1993
BETHMALE	1 000	90	60	70	100	1995
PRAT	1 500	180	90	105	300	1990
RIMONT	350	42	21	24.5	52	1948
Rimont Lasserre	120	14	7	8.4	18	2001
FABAS	190	22	11	13.3	29	2009
STE CROIX	500	60	30	35	100	1996
MONTJOIE	700	84	42	49	140	1993
SOUEIX	300	36	18	20	60	2006
LACAVE	150	18	9	10.5	30	2000

2.4 EFFLUENTS TRAITES EN 2015

STATION	Volume 2012	Volume 2013	Volume 2014	Volume 2015	Volume jour moyen	Remplissage		Rendement				
						volume	DBO	MES	DCO	DBO	NTK	Pt
St Lizier	518 932	793 392	661 409	595 707	1632	73%	55%	97%	93%	98%	53%	78%
Caumont	30 348	43 778	42 013	39 359	108	39%	62%	96%	98%	99%	92%	59%
Bethmale	9 125	5 475	9 490	12 775	35	35%	37%			99%		
Prat	204 400	209 145	69 350	70 080	192	64%	20%			88%		
Rimont	24 090	13 870	14 235	14 235	39	75%						
Rimont Lasserre	1 000	1 000	1 000	365	1	6%	43%			91%		
Fabas	2 555	2 555	2 555	11 315	31	107%	63%			96%		
Ste Croix	12 045	13 140	7 300	8 030	22	22%	17%			95%		
Audinac	26 280	3 285	4 380	4 015	11	8%	10%			94%		
Soueix	2 190	6 935	6 935	3 285	9	15%	2%			83%		
Lacave	4 400	4 400	2 555	2 555	7	23%	0%					

L'autosurveillance est réalisée sur l'ensemble des stations avec des fréquences différentes selon leur taille, conformément à la réglementation en vigueur. Les rejets sont donc suivis en continu par le personnel d'exploitation du Syndicat avec un contrôle par le SATESE de l'Ariège (Service d'Assistance Technique en Epuration et Suivi des Eaux) et une prestation de service. Notre service effectue également des analyses sur les rejets de l'ensemble des stations.

Les résultats de ces analyses sont globalement satisfaisants.

La station de traitement des eaux usées de Saint Lizier reçoit beaucoup d'eaux parasites et cela pénalise son fonctionnement. Des travaux de séparation des eaux sont à entreprendre sur le réseau. Ce travail sera long car il nécessite une coordination avec le réseau pluvial qui est de la compétence communale, mais il nécessite aussi des travaux de chaque particulier concerné, dans leur partie privative.

La station de Caumont reçoit de fortes pointes de charge organique liées à l'industriel raccordé. Une étude a été menée en 2015 pour préciser les améliorations à apporter pour éviter ces pointes de rejet. Le futur arrêté de rejet qui doit encadrer sur un plan juridique et financier les conditions d'acceptation du rejet de l'industriel sur la station de Caumont. L'arrêt de rejet reprendra les conclusions de l'étude.

La station de Prat reçoit beaucoup d'eaux parasites, ce qui pénalise son fonctionnement. Des travaux devront être entrepris sur le réseau, et par ailleurs une meilleure mesure des volumes sera réalisée à l'occasion des prochains travaux prévus sur cette installation.

Les rejets de la station de Lacave ont été nettement améliorés, avec les travaux achevés en Janvier 2015.

Enfin, outre les travaux de création de réseaux et de nouvelles stations, le schéma directeur a la charge d'arbitrer l'ordre de traitement des différents travaux sur les stations existantes.

En 2015, les 5 premiers projets du schéma directeur ont été lancés avec les marchés de maîtrise d'œuvre.

Ces 5 projets ont été organisés en 3 marchés : Bethmale (les 2 hameaux d'Ayet et Samortein), Taurignan Castet et Mercenac, où il peut être imaginé une solution commune, et Moulis (centre bourg).

Les marchés de Taurignan Castet et Mercenac ont été lancés, ainsi que le marché relatif à la station de Bethmale, les travaux sur le réseau étant subordonnés à un passage en propriété privée nécessitant une procédure de DUP (Déclaration d'Utilité Publique). Le projet de Moulis est en cours de finalisation avec une coordination des travaux d'assainissement avec le pluvial et la voirie.

2.5 PRODUCTION DE BOUES

Les boues issues des stations d'épuration sont centralisées sur les stations de Caumont et de Saint-Lizier qui possèdent une filière de traitement des boues. Ces boues liquides sont épaissies puis déshydratées sur filtre à bandes afin de les rendre pâteuses (siccité environ 13 % de matières sèches).

Ces boues sont valorisées directement par épandage ou après compostage sur une plate-forme située à Roquefort / Garonne (31).

Avant épandage ou compostage, des analyses et contrôles réguliers sont réalisés pour valider la conformité aux normes et l'absence de tout composé toxique ou métallique. Toutes les analyses effectuées sur les boues du Syndicat ont été conformes aux normes en vigueur.

Indicateur P203.0 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration :

Stations	Boues liquides en m3	Stations de destination
Bethmale	280	Caumont
Prat	60	Caumont
Lacave		Caumont
Rimont Village	28	Saint Lizier
Rimont Lasserre		Saint Lizier
Soueix	27,5	Saint Lizier
Ste Croix		Saint Lizier
Total	395,5	

Les boues des « petites » stations (toutes sauf Saint Lizier et Caumont) sont déshydratées sur la station de Caumont et de Saint Lizier.

Indicateur P206.3 : Boues évacuées selon des filières conformes :

Les quantités de boues traitées en épandage agricole en 2015 sont :

- pour la station de Saint-Lizier : **90.89** tonnes de matières sèches
- pour la station de Caumont : **28.93** tonnes de matières sèches

Les quantités de boues traitées en compostage en 2015 sont :

- pour la station de Saint-Lizier : **21.33** tonnes de matières sèches
- pour la station de Caumont : **7.22** tonnes de matières sèches

2.6 LE NOMBRE DE BRANCHEMENTS

Communes	abonnés assnt 2012	abonnés assnt 2013	abonnés assnt 2014	abonnés assnt 2015	volume assnt 2012	volume assnt 2013	volume assnt 2014	volume assnt 2015
St Girons	2877	2891	2931	2962	334394 m3	307218 m3	305640 m3	298708 m3
St-Lizier	631	633	641	635	66666 m3	64742 m3	64905 m3	64919 m3
Prat Bx	353	354	353	357	29854 m3	28142 m3	29056 m3	28633 m3
Eycheil	214	215	214	217	15471 m3	15014 m3	14396 m3	15731 m3
Montjoie	144	143	146	145	16216 m3	18750 m3	15266 m3	14362 m3
SteCroix	105	106	105	108	12268 m3	10616 m3	10347 m3	9832 m3
Caumont	60	129	130	130	4858 m3	8719 m3	10717 m3	11243 m3
Gajan	48	47	47	46	4094 m3	4137 m3	3729 m3	3964 m3
Bethmale	4	7	7	9	5498 m3	6295 m3	6857 m3	8524 m3
Lacave	73	73	75	74	3975 m3	3835 m3	3939 m3	4004 m3
Fabas	37	36	37	38	7360 m3	5940 m3	6653 m3	6125 m3
Rimont	161	161	161	161	11451 m3	10336 m3	10349 m3	10493 m3
Soueix	18	18	22	22	2828 m3	2193 m3	2095 m3	2501 m3
Lorp	470	485	492	495	79139 m3	62846 m3	71528 m3	68555 m3
TOTAL	5195	5298	5361	5399	594072 m3	548783 m3	555477 m3	547594 m3

Il convient de noter que ces chiffres n'englobent pas les gros consommateurs qui relèvent d'une convention de rejet avec le syndicat des eaux, à savoir :

- l'hôpital « Jean Ibanès »
- la fromagerie FAUP
- l'abattoir du Couserans

La participation financière de ces établissements est basée sur le volume d'eau et la charge polluante rejetée.

Les volumes présentés ci-dessus présentent une stabilité par rapport à 2014 (légère diminution de 1.4%).

La tendance générale est toutefois à la baisse des volumes assainis sur plusieurs années, avec une baisse de 8% par rapport à 2008.

B- LES INDICATEURS FINANCIERS

1 - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

1.1 LA TARIFICATION

La tarification appliquée est de type binôme et comprend :

- *une part fixe* : abonnement pour l'accès au service : **68 € HT**
- *une part variable* : proportionnelle au volume d'eau consommée : **1,45 € HT/m3**

Les tarifs (part fixe et part variable), appliqués de façon identique pour tous les usagers, sont fixés annuellement par le Conseil Syndical en fin d'année, pour s'appliquer à la facturation de l'année suivante.

Les recettes provenant des ventes sont évaluées pour permettre de couvrir les charges du service et assurer l'équilibre du budget.

1.2 LES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES :

- La redevance collecte de l'Agence de l'Eau s'élève à **0.235 €/m3** 2015.
- La TVA : Une TVA de 10% s'applique sur la tarification de l'assainissement et le prélèvement obligatoire.

1.3 FACTURE TYPE POUR 120 M3 :

Indicateur P204.0 : Prix TTC du service au m3 pour 120m3 :

Le coût global (eau + assainissement) pour une consommation d'eau de 120 m3 est détaillé en annexe n°3. Il atteint (pour ceux qui bénéficient du service de l'assainissement) sur l'année 2015 : **546.66 € TTC**.

2 - LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes d'exploitation portées au CA 2015 s'élèvent à 1 303 098,65 €, dont 1 201 748,26 € de recettes directes hors redevances, qui se décomposent comme suit :

	Rappel 2014	Année 2015
- redevance assainissement	1 188 746,89 €	1 199 514,93 €
- travaux et prestations facturés	4 052,67 €	2 233,33 €

2.2 LES TRAVAUX

Travaux d'investissement réalisés en 2015

- Déviation de Prat opération 74	1 096,18 €
- AP / CP Assainissement 2015 opération 76	88 455,27 €
- Travaux sur stations et postes opération 81	25 606,16 €
- Travaux sur réseaux opération 82	3 848,02 €
- Travaux études diverses opération 83	15 600,00 €

TOTAL : 134 606,07 €

Restes à réaliser au 31-12- 2015:

315 500 €

Tableau des prévisions pour 2016

- AP/CP Assainissement 2013 opération 76	2 450 000 €
- Travaux sur stations et postes opération 81	250 000 €
- Travaux sur réseaux opération 82	200 000 €
- Etudes diverses opération 83	30 000€

TOTAL : 2 930 000 €

2.3 LA DETTE :

Indicateur P256.2 : Durée d'extinction de la dette : 0.04 an

La dette a baissé fortement depuis fin 2009, de l'ordre de 5 € par abonné en 2015 (81 € en 2009, 45 € en 2010, 28 € en 2011, 11 € en 2012, 7 € en 2013).

	Rappel 2014	Année 2015
Dette au 1^{er} janvier :	36 129,15 €	26 122,04 €
Dette au 31 décembre :	26 122,04 €	21 815,30 €

	Rappel 2014	Année 2015
Annuité versée dans l'année :	10 497,23 €	4 397,01 €
- dont amortissement :	10 007,11 €	4 306,74 €
- dont intérêts :	490,12 €	90,27 €

Le schéma directeur qui a été voté en 2012, représente un total de 17 millions d'euros dont 13 millions vont être consacrés au développement des systèmes d'assainissement collectifs sur les villages qui n'en sont pas encore dotés.

PARTIE 4 : ASSAINISSEMENT AUTONOME

A – LES INDICATEURS TECHNIQUES

1- GENERALITES

La Loi sur l'Eau n°92-3 du 3 janvier 1992 et ses différents textes d'application, ont renforcé la lutte contre la pollution afin de préserver la santé publique et la qualité des eaux superficielles et souterraines. Cette Loi a également redéfini le rôle des collectivités territoriales dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Les communes avaient ainsi l'obligation d'établir le zonage de l'assainissement délimitant les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement autonome. Il est à noter toutefois que cette démarche reste à achever pour une commune (Saint Lizier) avec la réalisation d'une enquête publique et de la délibération associée validant le zonage. Ce manque administratif n'est pas sans conséquence puisqu'il prive le SPANC des subventions de l'Eau versées pour les contrôles réalisés sur ces communes.

De plus, selon cette Loi, les communes ont désormais des compétences directes en matière d'assainissement non collectif (art.L.2224-7 à 11 du Code Général des collectivités territoriales).

Les communes devaient mettre en place, au plus tard le 31 décembre 2005, un service public de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif (SPANC).

En effet, la Loi sur l'Eau a souhaité revaloriser l'image de l'assainissement autonome en imposant de vérifier le bon entretien de l'installation, et en édictant des règles de conception précises des nouvelles installations en adéquation avec la nature et la configuration du terrain.

Concernant la mise en place du SPANC, les 41 communes composant le Syndicat des Eaux du Couserans qui avaient déjà choisi de se regrouper pour gérer les services publics de l'eau et de l'assainissement collectif, ont décidé, après délibération de chaque conseil municipal, de créer ce nouveau service dans le même cadre pour mutualiser les coûts. Cette décision a été entérinée par Arrêté Préfectoral du 23 décembre 2004.

Ce service a pour missions obligatoires :

- Pour les installations neuves (permis de construire ou réhabilitation), d'assurer le contrôle de conception et d'implantation du projet et le contrôle de bonne exécution des travaux, et ce conformément à l'arrêté du 7/03/2012 modifiant les arrêtés du 07/09/2009 qui fixent les modalités de ces contrôles et les prescriptions techniques applicables aux installations nouvelles. Ces arrêtés sont venus apporter des modifications réglementaires par rapport à ceux du 6 mai 1996. Ils ont d'une part, précisé les conditions d'exécution des missions du SPANC et d'autre part, ouvert la mise en œuvre à de nouvelles filières en donnant les modalités de validations de ces dernières. Il est à souligner que toute nouvelle filière, pour être reconnue comme réglementaire, devra faire l'objet d'un agrément paru au Journal Officiel de la République.

- Pour les installations existantes, d'effectuer le diagnostic des dispositifs en place et de vérifier leur bon fonctionnement par le biais d'un contrôle périodique, selon l'arrêté du 27/04/2012 fixant les modalités du contrôle. Il est précisé,

- en cas d'absence d'installation pour une habitation occupée, le propriétaire doit mettre en place une filière complète et réglementaire dans les meilleurs délais sous peine de mise en demeure ;
- en cas d'absence d'installation pour une habitation vacante, le propriétaire doit mettre en place une filière complète et réglementaire dès occupation des lieux ;
- en cas de non-conformité de l'installation et si elle représente un danger pour la sécurité des personnes (possibilité de contact avec tout ou partie des eaux usées), la mise en conformité doit être réalisée dans un délai de quatre ans à partir de la date du contrôle.

- Cas particuliers d'une habitation située dans une zone d'assainissement collectif futur :

L'application de la réglementation en vigueur reste obligatoire en matière de traitement des eaux usées : une filière d'assainissement non collectif doit permettre d'effectuer le traitement des effluents avant leur rejet au milieu superficiel, et ce, selon les possibilités de la surface disponible. De plus, le propriétaire est tenu de maintenir en bon état de fonctionnement ses ouvrages d'assainissement non collectif (attestation de vidange...).

- Cas particulier de la vente d'un bien immobilier :

Conformément à la loi portant l'engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010 dite Grenelle 2, depuis le 1er janvier 2011, en application de l'article L 271-4 et L. 271-5 du code de la construction et de l'habitation, le vendeur d'un logement équipé d'une installation d'assainissement non collectif ou non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, doit fournir dans le dossier de diagnostic immobilier joint à tout acte (ou promesse) de vente, un document daté de moins de 3 ans délivré par le SPANC, informant l'acquéreur de l'état de l'installation.

Ce document est réalisé pour évaluer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement (article L2224-8 du CGCT). En l'absence de ce diagnostic (ou daté de plus de trois ans), un nouveau diagnostic doit être réalisé à la charge du propriétaire Loi grenelle 2 (Art. 160).

Ces articles précisent également qu'en cas de non-conformité de l'installation lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente.

Ces compétences de contrôles peuvent être déléguées à un établissement intercommunal, en l'occurrence ici, elles reviennent par délégation au Syndicat des Eaux du Couserans, et ne peuvent être réalisées par une tierce personne. En revanche, le pouvoir de police du maire en matière de salubrité publique n'est pas transférable. Cela implique qu'il revient au maire de faire appliquer les mises en conformités nécessaires sur son territoire communal et de gérer les problèmes sanitaires qui peuvent survenir ponctuellement.

Indicateur D302.0 : Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif. : 109

Le tableau récapitulatif de la mise œuvre du SPANC figure en annexe 9.

2- LES ABONNES CONCERNES PAR CE SERVICE :

Le service concerne environ 6190 abonnés, c'est-à-dire l'ensemble des habitations ou immeubles assimilés rejetant des eaux usées domestiques et qui ne sont pas raccordables à un réseau public d'assainissement.

Le détail de la répartition des abonnés par commune ainsi que la population desservie par le service figure dans le tableau page suivante.

Indicateur D301.0 : Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public l'assainissement non collectif.

Communes	Nombre d'abonnements	Nombre de résidence principale	Nombre de résidence secondaire	Ratio nbre habitant/ nbre installation	Population ANC
ALOS	214	65	158	2	425
BAGERT	41	28	9	1	58
BARJAC	26	15	10	3	68
BEDEILLE	51	37	13	2	105
BETCHAT	258	168	76	2	478
BETHMALE	174	53	111	2	275
CAUMONT	36	143	10	2	69
CAZAVET	137	99	40	2	317
CERIZOLS	89	67	17	2	202
CLERMONT	64	43	9	2	127
CONTRAZY	43	31	6	2	88
ENCOURTIECH	58	47	17	2	128
ESCOULIS	59	40	15	2	118
EYCHEIL	85	250	30	2	186
FABAS	147	122	40	2	357
GAJAN	106	136	12	2	229
LACAVE	20	59	24	2	41
LACOURT	243	98	130	2	475
LASSERRE	153	90	51	2	368
LESCURE	250	196	42	3	822
LORP-SENTARAILLE	247	586	41	2	539
MAUVEZIN-DE-PRAT	47	40	9	2	115
MAUVEZIN-DE-SAINTE-CROIX	23	19	2	2	43
MERCENAC	197	155	35	2	476
MERIGON	71	48	22	2	171
MONTARDIT	125	90	30	2	267
MONTEGUT-EN-COUSERANS	38	29	9	2	86
MONTESQUIEU-AVANTES	118	106	18	3	303
MONTGAUCH	78	60	8	2	138
MONTJOIE-EN-COUSERANS	427	461	81	2	912
MOULIS	589	370	138	2	1 109
PRAT-BONREPAUX	120	389	85	2	249
RIMONT	183	273	67	2	353
RIVERENERT	249	87	140	2	504
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	308	284	99	2	657
SAINT-GIRONS	257	3 256	263	2	434
SAINT-LIZIER	131	626	91	2	282
SOUEIX-ROGALLE	375	182	250	2	814
TAURIGNAN-CASTET	107	78	24	2	233
TAURIGNAN-VIEUX	131	100	13	2	238
TOURTOUSE	115	75	36	2	280
Total	6190	9 101	2 281		13 138

3- LE CONTROLE DE CONCEPTION ET D'IMPLANTATION OU CCI :

Afin de traiter au mieux les demandes d'autorisations d'urbanisme, une procédure pour le dépôt des dossiers a été mise en place en 2005 avec les mairies et les services de la DDT, permettant la validation en amont du projet d'assainissement des pétitionnaires.

Compte tenu des nouvelles procédures d'instruction des autorisations d'urbanisme, il convient impérativement que les projets d'assainissement aient été validés par le Syndicat des Eaux avant le dépôt du dossier de permis de construire, sinon celui-ci doit être déclaré incomplet par la commune. Ce contrôle réalisé par le SPANC constitue le « Contrôle Conception Implantation ».

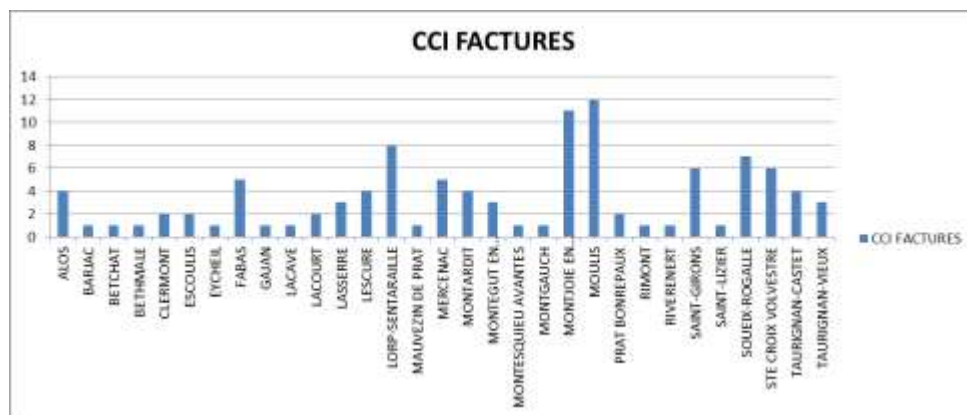
A l'issue de ce premier contrôle, le particulier est redevable du montant de cette prestation.

Bilan d'activité sur l'année 2015

Nombre de « Contrôle Conception Implantation » validés en 2015

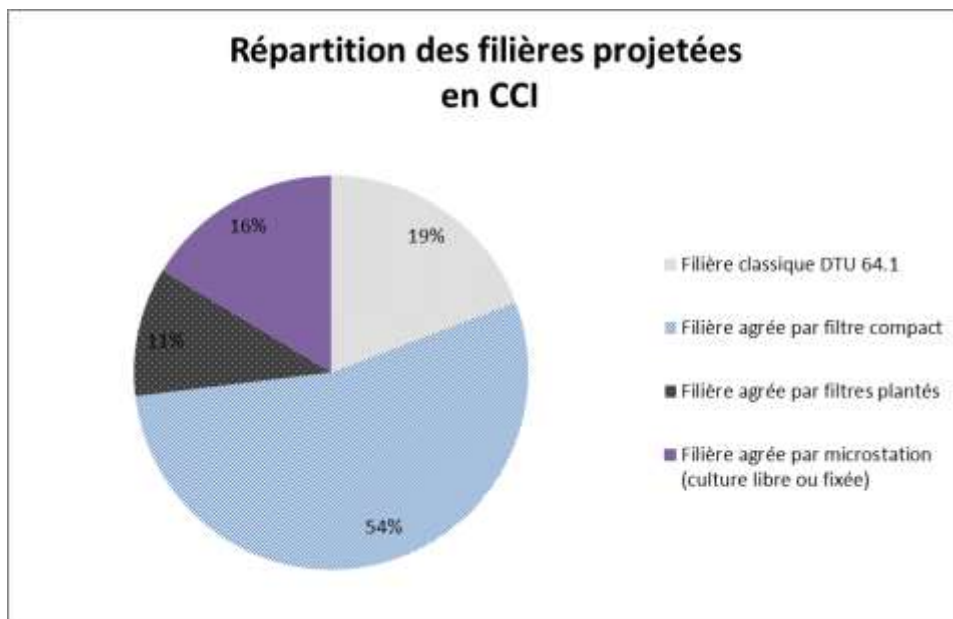
Indicateur P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.

COMMUNE	CCI FACTURES	CONFORMITE
ALOS	4	4
BARJAC	1	1
BETCHAT	1	1
BETHMALE	1	1
CLERMONT	2	2
ESCOULIS	2	2
EYCHEIL	1	1
FABAS	5	5
GAJAN	1	1
LACAVE	1	1
LACOURT	2	2
LASSERRE	3	3
LESCURE	4	4
LORP-SENTARAILLE	8	7
MAUVEZIN DE PRAT	1	1
MERCENAC	5	5
MONTARDIT	4	4
MONTEGUT EN COUSERANS	3	3
MONTESQUIEU AVANTES	1	1
MONTGAUCH	1	1
MONTJOIE EN COUSERANS	11	11
MOULIS	12	12
PRAT BONREPAUX	2	2
RIMONT	1	1
RIVERENERT	1	1
SAINT-GIRONS	6	6
SAINT-LIZIER	1	1
SOUEIX-ROGALLE	7	7
STE CROIX VOLVESTRE	6	6
TAURIGNAN-CASTET	4	4
TAURIGNAN-VIEUX	3	3
Total	105	104



Répartition des filières choisies par les pétitionnaires dans les « Contrôle Conception Implantation » validés en 2015 :

COMMUNE	Filière classique DTU 64.1	Filière agréée par filtre compact	Filière agréée par filtres plantés	Filière agréée par microstation (culture libre ou fixée)	TOTAL CCI CONFORME
ALOS	1	3			4
BARJAC		1			1
BETCHAT	1				1
BETHMALE				1	1
CLERMONT		1	1		2
ESCOULIS	1			1	2
EYCHEIL		1			1
FABAS	1	3		1	5
GAJAN	1				1
LACAVE		1			1
LACOURT		2			2
LASSERRE		1	2		3
LESCURE		2		2	4
LORP-SENTARAILLE	1	2		4	7
MAUVEZIN DE PRAT		1			1
MERCENAC		3		2	5
MONTARDIT		2	1	1	4
MONTEGUT EN COUSERANS		3			3
MONTESQUIEU AVANTES		1			1
MONTGAUCH		1			1
MONTJOIE EN COUSERANS	4	5	1	1	11
MOULIS	2	6	2	2	12
PRAT BONREPAUX		1		1	2
RIMONT			1		1
RIVERENERT		1			1
SAINT-GIRONS	3	3			6
SAINT-LIZIER		1			1
SOUEIX-ROGALLE		5	1	1	7
STE CROIX VOLVESTRE	3	2	1		6
TAURIGNAN-CASTET		3	1		4
TAURIGNAN-VIEUX	2	1			3
TOTAL	20	56	11	17	104



4- LE CONTROLE DE BONNE EXECUTION OU CBE :

Lorsque le permis de construire est accepté, le SPANC doit être averti au moins une semaine en amont du démarrage du chantier de l'assainissement individuel afin de procéder dans les meilleures conditions possibles au contrôle de bonne exécution des travaux avant recouvrement des ouvrages.

Ce contrôle permet d'attester l'adéquation de la filière posée avec le projet validé au niveau du Contrôle de Conception et d'Implantation (CCI) et la bonne exécution des travaux par rapport aux règles de l'art.

Cette visite de contrôle de terrain donne lieu à un rapport de « Contrôle de Bonne Exécution des ouvrages ANC » récapitulant l'ensemble de l'installation posée, ses caractéristiques techniques et l'état de la bonne exécution.

A l'issue de ce second contrôle, le particulier est redevable du montant de cette prestation.

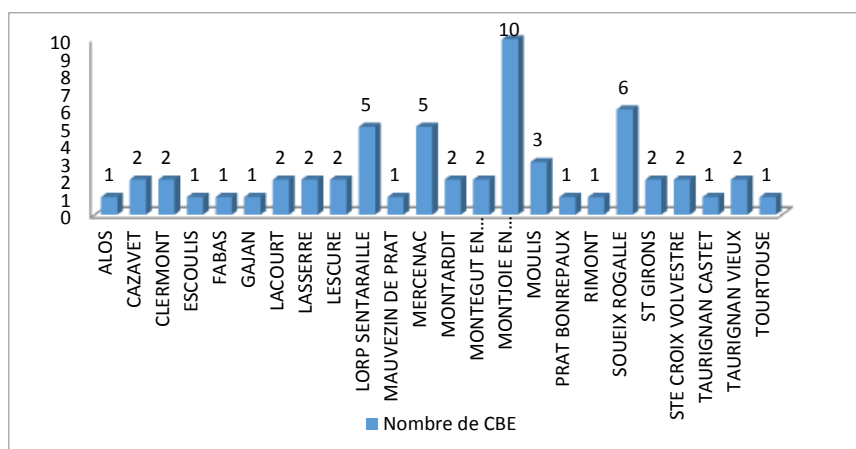
Bilan d'activité sur l'année 2015

Nombre de « Contrôle Bonne Exécution » validés en 2015

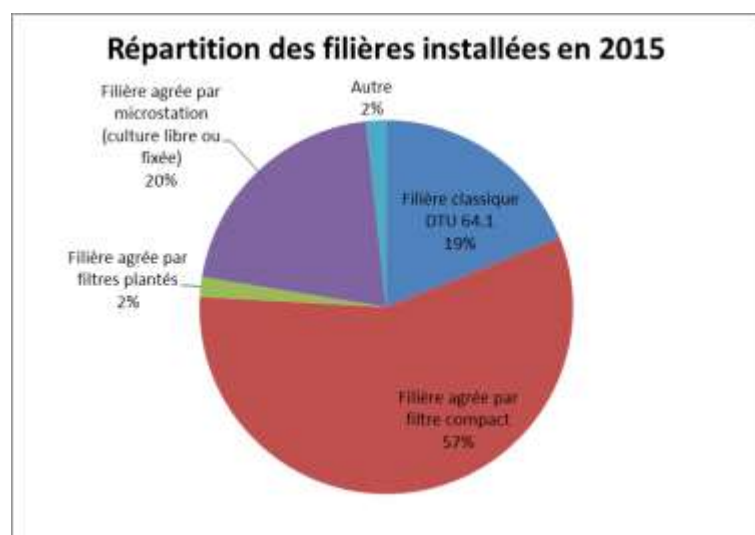
Indicateur P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.

Répartition des filières installées et vérifiée par le SPANC lors des « Contrôle de Bonne Exécution » en 2015 :

COMMUNE	Nombre de CBE	Conformité
ALOS	1	1
CAZAVET	2	2
CLERMONT	2	2
ESCOULIS	1	1
FABAS	1	1
GAJAN	1	1
LACOURT	2	2
LASSERRE	2	2
LESCURE	2	2
LORP SENTARAILLE	5	5
MAUVEZIN DE PRAT	1	1
MERCENAC	5	5
MONTARDIT	2	2
MONTEGUT EN COUSERANS	2	2
MONTJOIE EN COUSERANS	10	10
MOULIS	3	3
PRAT BONREPAUX	1	1
RIMONT	1	1
SOUEIX ROGALLE	6	6
ST GIRONS	2	2
STE CROIX VOLVESTRE	2	2
TAURIGNAN CASTET	1	1
TAURIGNAN VIEUX	2	2
TOURTOUSE	1	1
Total	58	58



COMMUNE	Filière classique DTU 64.1	Filière agréée par filtre compact	Filière agréée par filtres plantés	Filière agréée par microstation (culture libre ou fixée)	Autre	TOTAL CBE
ALOS		1				1
CAZAVET		2				2
CLERMONT		1	1			2
ESCOULIS		1				1
FABAS	1					1
GAJAN	1					1
LACOURT		1		1		2
LASSERRE	1	1				2
LESCURE		1		1		2
LORP SENTARAILLE	1	1		3		5
MAUVEZIN DE PRAT		1				1
MERCENAC		3		2		5
MONTARDIT		1		1		2
MONTEGUT EN COUSERANS		2				2
MONTJOIE EN COUSERANS	3	6		1		10
MOULIS		1		2		3
PRAT BONREPAUX				1		1
RIMONT	1					1
SOUEIX ROGALLE	1	5				6
ST GIRONS	1	1				2
STE CROIX VOLVESTRE		1			1	2
TAURIGNAN CASTET		1				1
TAURIGNAN VIEUX	1	1				2
TOURTOUSE		1				1
TOTAL	11	33	1	12	1	58



5 - LE CONTROLE PERIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN :

Après le recensement et l'envoi d'un questionnaire préliminaire à tous les abonnés concernés par l'assainissement non collectif, les premiers contrôles diagnostics ont commencé début 2006.

Ces campagnes de visite de terrain s'effectuent commune par commune sur l'ensemble du territoire du Syndicat des Eaux du Couserans. Un rendez-vous est envoyé à chaque abonné au moins deux semaines à l'avance. Toutefois, en cas d'impossibilité d'être présent à cette date, un ajustement du rendez-vous peut-être réalisé dans la mesure où cela ne perturbe pas trop le déroulement de la campagne.

Une réunion publique d'information est systématiquement organisée dans la mairie de la commune concernée, afin de communiquer en amont à la population le contexte réglementaire et les modalités d'exécution de ces contrôles. C'est l'occasion d'échanger avec les administrés, de désamorcer les inquiétudes et d'apporter globalement quelques conseils techniques.

Après un retour d'expérience de quelques années maintenant, nous constatons que la communication auprès de nos usagers est bonne et que nos agents sont toujours bien accueillis par les abonnés.

Cependant, n'ayant pas de pouvoir coercitif, c'est lors du second contrôle de bon fonctionnement que nous mesurerons réellement l'impact du diagnostic initial avec les éventuelles améliorations ou réhabilitations engagées par les usagers.

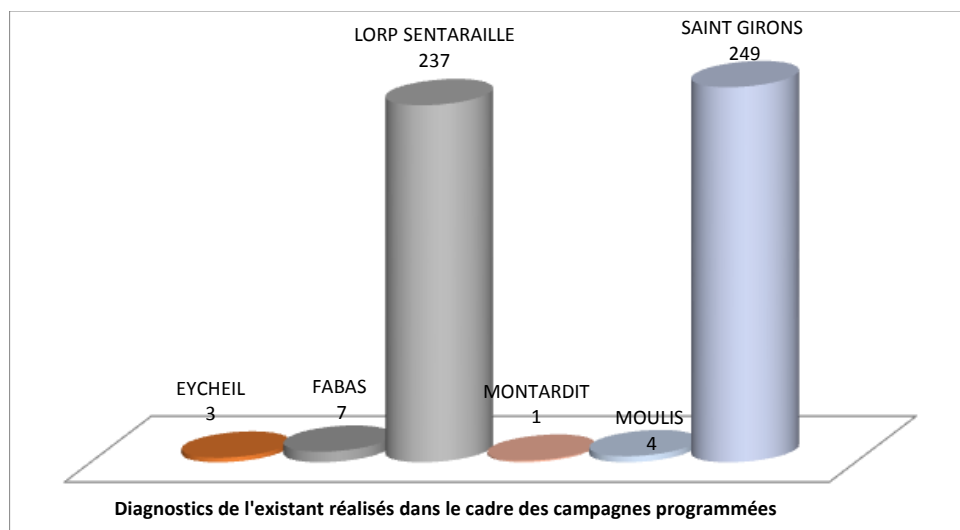
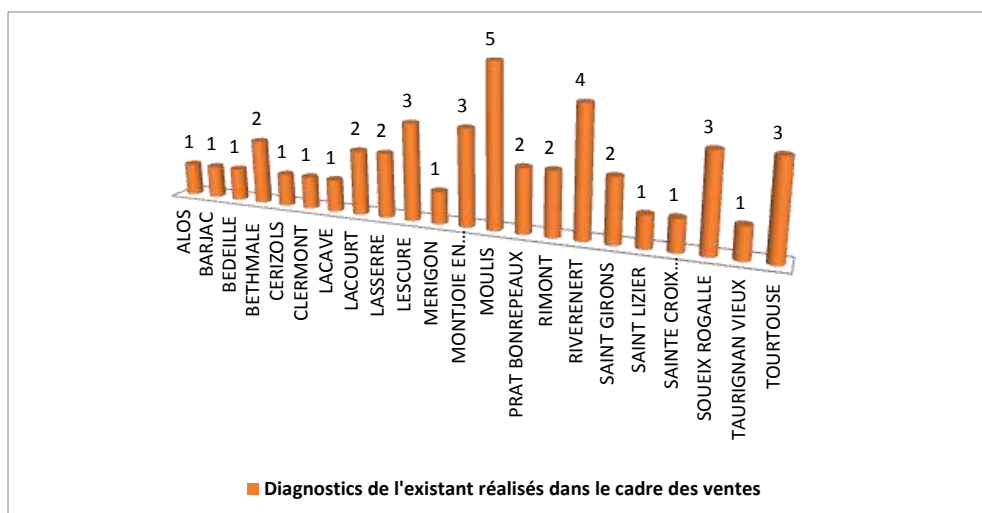
Bilan d'activité sur l'année 2015

Nombre de « Diagnostic de l'existant » réalisés en 2015

Il a été réalisé un total de 43 diagnostics dans le cadre de ventes immobilières sur l'ensemble des communes du Syndicat des Eaux.

Les campagnes de diagnostics ont été menées sur les communes de Saint-Girons et Lorp-Sentaraille.

COMMUNE	Diagnostics de l'existant réalisés dans le cadre des campagnes programmées	Diagnostics de l'existant réalisés dans le cadre des ventes	Total des contrôles de l'existant
ALOS	0	1	1
BAGERT	0	0	0
BARJAC	0	1	1
BEDEILLE	0	1	1
BETCHAT	0	0	0
BETHMALE	0	2	2
CAUMONT	0	0	0
CAZAVET	0	0	0
CERIZOLS	0	1	1
CLERMONT	0	1	1
CONTRAZY	0	0	0
ENCOURTIECH	0	0	0
ESCOULIS	0	0	0
EYCHEIL	3	0	3
FABAS	7	0	7
GAJAN	0	0	0
LACAVE	0	1	1
LACOURT	0	2	2
LASSERRE	0	2	2
LESCURE	0	3	3
LORP SENTARAILLE	237	0	237
MAUVEZIN DE PRAT	0	0	0
MAUVEZIN DE SAINTE CROIX	0	0	0
MERCENAC	0	0	0
MERIGON	0	1	1
MONTARDIT	1	0	1
MONTEGUT	0	0	0
MONTESQUIEU AVANTES	0	0	0
MONTGAUCH	0	0	0
MONTJOIE EN COUSERANS	0	3	3
MOULIS	4	5	9
PRAT BONREPEAUX	0	2	2
RIMONT	0	2	2
RIVERENERT	0	4	4
SAINT GIRONS	249	2	251
SAINT LIZIER	0	1	1
SAINTE CROIX VOLVESTRE	0	1	1
SOUEIX ROGALLE	0	3	3
TAURIGNAN CASTET	0	0	0
TAURIGNAN VIEUX	0	1	1
TOURTOUSE	0	3	3
TOTAL	501	43	544



Indicateur P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.

Commune	Priorité 1: Installation non conforme présentant un risque pour la santé des personnes		Priorité 2: Installation non conforme ne présentant pas un risque pour la santé des personnes		Priorité 3: Installation conforme		TOTAL
	Nombre d'installation	Pourcentage de priorité 1	Nombre d'installation	Pourcentage de priorité 2	Nombre d'installation	Pourcentage de priorité 3	
ALOS	140	67.3%	43	20.7%	25	12%	208
BAGERT	13	36%	19	53%	4	11%	36
BARJAC	11	50%	8	36.4%	3	13.6%	22
BEDEILLE	20	39.2%	26	51%	5	9.8%	51
BETCHAT	119	51.8%	78	33.9%	33	14.3%	230
BETHMALE	162	96.4%	4	2.4%	2	1.2%	168
CAUMONT	2	66.6%	0	0%	1	1.2%	3
CAZAVET	3	37.5%	1	12.5%	4	50%	8
CERIZOLS	1	16.6%	3	50%	2	33.4%	6
CLERMONT	2	28.6%	0	0%	5	71.4%	7
CONTRAZY	1	33.3%	1	33.3%	1	33.3%	3
ENCOURTIECH	4	57.1%	2	28.6%	1	14.3%	7
ESCOULIS	29	53.7%	11	20.3%	14	26%	54
EYCHEIL	39	47.6%	29	35.4%	14	17%	82
FABAS	73	51%	54	37.8%	16	11.2%	143
GAJAN	5	29.4%	3	17.6%	9	53%	17
LACAVE	0	0%	1	50%	1	50%	2
LACOURT	135	62.5%	60	27.8%	21	9.7%	216
LASSERRE	16	72.8%	2	9%	4	18.2%	22
LESCURE	3	8.6%	11	31.4%	21	60%	35
LORP-SENTARAILLE	25	11.5%	160	70%	42	18.5%	227
MAUVEZIN-DE-PRAT	3	75%	0	0%	1	15%	4
MAUVEZIN-DE-SAINTE-CROIX	2	50%	2	50%	0	0%	4
MERCENAC	118	61.8%	56	29.3%	17	8.9%	191
MERIGON	4	44.4%	2	22.2%	3	33.3%	9
MONTARDIT	75	59.5%	37	29.4%	14	11.1%	126
MONTEGUT-EN-COUSERANS	13	33.3%	20	51.3%	6	15.4%	39
MONTESQUIEU-AVANTES	57	48.7%	48	41%	12	10.3%	117
MONTGAUCH	46	59%	23	29.5%	9	11.5%	78
MONTJOIE-EN-COUSERANS	214	55%	132	33.9%	43	11.1%	389
MOULIS	289	52%	225	40.5%	42	7.5%	556
PRAT-BONREPAUX	6	66.6%	2	22.2%	1	11.1%	9
RIMONT	12	46.2%	6	23%	8	30.8%	26
RIVERNERT	4	36.4%	4	36.4%	3	27.2%	11
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	160	54.6%	88	30%	45	15.4%	293
SAINT-GIRONS	71	28.7%	149	60%	28	11.3%	248
SAINT-LIZIER	2	33.3%	4	66.6%	0	0%	6
SOUEIX-ROGALLE	200	53%	152	40.2%	26	6.8%	378
TAURIGNAN-CASTET	85	80.2%	8	7.5%	13	12.3%	106
TAURIGNAN-VIEUX	71	62.3%	31	27.2%	12	10.5%	114
TOURTOUSE	4	36.4%	4	36.4%	3	27.2%	11

Indicateur P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif : 47.2 %

6 – BILAN DES ACTIONS DE SENSIBILISATION, INFORMATION/COMMUNICATION

• CHARTE POUR UN ENTRETIEN DE QUALITE

En juillet 2015 une « Charte pour un entretien de qualité des installations d'assainissement non collectif sur le Syndicat des Eaux du Couserans » a été signée en association avec les hydrocureurs souhaitant adhérer à cette charte.

La charte constitue un guide de bonnes pratiques des acteurs de l'assainissement non collectif et formalise l'engagement de chacun. Elle est établie sur la base d'un socle réglementaire incontournable. En accord avec les vidangeurs, le Syndicat des Eaux du Couserans récupère les bons de vidanges sur les opérations menées sur ses communes adhérentes et les archive dans le dossier individuel correspondant.

VIDANGEURS ADHERENTS A LA CHARTE En date du 31 décembre 2015		
Miquel SARL	4 place du Baléjou 09 200 Saint-Girons	05 34 09 04 72 vidange.miquel@wanadoo.fr
Vidange Charouleau	69 Ter rue Jacquard 09300 Lavelanet	05 61 01 28 04 charouleau@orange.fr
Metge Vidange	27 rue Aristide Berges 31270 Cugnaux	05 61 56 23 96 p.ferrier@metge-vidanges.com
Vidange du Couserans Labessouille - Lecouteux	31310 Montesquieu Volvestre	05 61 90 18 84 Labessouille.vidanges@wanadoo.fr

• CAMPAGNE DE VIDANGE

Cette année, le SPANC a proposé aux 41 communes une campagne de vidanges. Pour cela le SPANC a envoyé des courriers incitatifs à l'ensemble des abonnés concernés par une installation ANC, sur lesquels figuraient la liste des vidangeurs chartés à la date d'envoi, ainsi qu'une période de vidange préférentielle, dans le but de rentabiliser les déplacements des vidangeurs et ainsi obtenir des tarifs avantageux.

Les abonnés se sont inscrits sur une liste mise à la disposition en mairie : le SPANC n'intervient pas dans l'aspect planning et commercial de la tournée, cela reste du ressort des particuliers, libres de s'organiser entre eux.

Campagne de vidange année 2015				
Commune	nbre inscription en mairie	nbre anc total	pourcentage	période d'inscription
ALOS	2	214	0,93	21/12/15 au 21/01/16
BAGERT	4	41	9,76	14/09/15 au 13/10/15
BARJAC	2	26	7,69	14/09/15 au 13/10/15
BEDEILLE	2	51	3,92	14/09/15 au 13/10/15
BETCHAT	5	258	1,94	19/10/15 au 18/11/15
BETHMALE	3	174	1,72	23/02/15 au 23/03/2015
CAUMONT	2	36	5,56	16/03/15 au 16/04/15
CAZAVET	9	137	6,57	06/07/2015 au 06/08/15
CERIZOLS	3	89	3,37	19/10/15 au 18/11/15
CLERMONT	0	64	0,00	01/08/15 au 31/08/15
CONTRAZY	0	43	0,00	19/10/15 au 18/11/15
ENCOURTIECH	10	58	17,24	06/07/2015 au 06/08/15
ESCOULIS	2	59	3,39	19/10/15 au 18/11/15
EYCHEIL	9	85	10,59	02/03/15 au 02/04/2015
FABAS	9	147	6,12	09/03/15 au 09/04/15
GAJAN	3	106	2,83	23/11/15 au 22/12/15
LACAVE	0	20	0	21/12/15 au 21/01/16
LACOURT	10	243	4,12	14/09/15 au 13/10/15
LASSERRE	9	153	5,88	19/10/15 au 18/11/15
LESCURE	3	250	1,20	10/08/15 au 10/08/15
LORP-SENTARAILLE	26	247	10,53	27/04/15 au 27/05/15
MAUVEZIN-DE-PRAT	0	47	0,00	01/08/15 au 31/08/15
MAUVEZIN-DE-SAINTE-CROIX	(organisé par la mairie) 7	23	30,43	juin-15
MERCENAC	8	197	4,06	15/06/15 au 15/07/15
MERIGON	0	71	0,00	14/09/15 au 13/10/15
MONTARDIT	1	125	0,80	14/09/15 au 13/10/15
MONTEGUT-EN-COUSERANS	3	38	7,89	06/07/2015 au 06/08/15
MONTESQUIEU-AVANTES	2	118	1,69	14/12/15 au 14/01/16
MONTGAUCH	0	78	0	06/07/2015 au 06/08/15
MONTJOIE-EN-COUSERANS	non communiqué	427	non communiqué	19/10/15 au 18/11/15
MOULIS	4	589	0,68	20/10/14 au 29/11/14
PRAT-BONREPAUX	4	120	3,33	21/12/15 au 21/01/16
RIMONT	5	183	2,73	21/12/15 au 21/01/16
RIVERNERT	7	249	2,81	07/12/15 au 07/01/16
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	6	308	1,95	23/02/2015 au 23/03/2015
SAINT-GIRONS	7	257	2,72	01/06/15 au 01/07/15
SAINT-LIZIER	1	131	0,76	08/06/15 au 08/07/15
SOUEIX-ROGALLE	16	375	4,27	8/12/14 au 8/01/15
TAURIGNAN-CASTET	0	107	0,00	08/06/15 au 08/07/15
TAURIGNAN-VIEUX	4	131	3,05	23/11/15 au 22/12/15
TOURTOUSE	12	115	10,43	14/09/15 au 13/10/15
total inscription	200	6190		

- **PROJECTION 2016**

Comme en 2015, une fois par an, chaque commune se verra proposé une campagne de vidange regroupée.

7 - AIDE A LA REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS

Pour aider les propriétaires disposant d'installations d'assainissement non collectif se trouvant en non-conformité à faire des travaux de réhabilitation de leur installation, le Syndicat des Eaux du Couserans organise des opérations groupées de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne. L'Agence de l'Eau aide les propriétaires concernés en leur attribuant une subvention forfaitaire de 4 200 €, sans dépasser 80% du montant total des travaux.

En 2015, 30 propriétaires ont pu bénéficier de ce programme, pour l'année 2016, 30 dossiers supplémentaires sont proposés. A ce jour il est encore possible de s'inscrire pour l'opération 2016.

8 - COMMUNE D'ERP

Le 28 juillet 2015, une convention a été signée entre le Syndicat des Eaux du Couserans et la commune d'Erp pour une durée de 5 ans. La commune conserve la compétence Assainissement Non Collectif (ANC), le Syndicat des Eaux du Couserans réalisera les contrôles pour le compte de la commune.

Prestations effectuées par le SPANC pour l'année 2015:

-Contrôle des installations d'assainissement non collectif existantes (campagne réalisée en novembre 2015)

Nbre de diagnostic : 102

- Contrôle des installations neuves (CCI et CBE)

Nbre de Contrôle de Conception et d'Implantation : 2

Nbre de Contrôle de Bonne Exécution : 1

-Contrôle des installations lors des ventes

Nbre de diagnostic au moment d'une vente : 2

B – LES INDICATEURS FINANCIERS

1- LA TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL :

Installation nouvelle :

Contrôle de conception et d'implantation (CCI) **110 € HT**
Contrôle de bonne exécution (CBE) **60 € HT**
Soit un total de 170 € HT

Installation existante :

Contrôle diagnostic des installations existantes à la demande **110 € HT**
Contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes
- Abonnement au service payable sur la facture d'eau (6€/semestre) **12 € HT/an**

2- LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS :

2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION 2015

Les recettes d'exploitation portées au CA 2015 s'élèvent à 131 493,34 € dont 88 260,24 € proviennent des redevances des usagers et des divers travaux (CCI – CBE – DIAG pour vente), dont le montant est fixé annuellement par le Conseil Syndical.

Le montant des subventions versées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne s'élève à 40 034,00 €.

PARTIE 5 : CONCLUSION

Eau potable

L'année 2015 a été marquée par une météo plutôt favorable, avec une courte période de canicule en juillet, mais de forts événements pluvieux en Février et Novembre.

Aussi la consommation d'eau potable a légèrement augmenté (+3%) mais la tendance sur plusieurs années est à la baisse (12% depuis 2006).

Le syndicat continue de produire un effort sur le renouvellement des compteurs, ce qui participe à l'amélioration des volumes comptés.

En 2015, des travaux importants ont été lancés sur deux importantes stations de production d'eau potable. Tout d'abord, Ladoux, après des difficultés au lancement des travaux, ayant nécessité le déplacement de la station, a vu sa construction débuter. L'achèvement de la station est prévu pour la fin 2016.

Par ailleurs le marché de la rénovation de la station de Sengouagneich a été lancé en 2015. Les travaux vont débuter en 2016 pour se terminer en 2017.

Après l'achèvement de ces 2 projets, le syndicat aura rénové ses 5 principales stations de production d'eau potable.

La gestion patrimoniale et notamment la gestion du réseau reste l'enjeu principal du Syndicat. En effet, le patrimoine du Syndicat est constitué pour une grande partie par des réseaux posés dans la période d'après-guerre, qu'il s'agit aujourd'hui de renouveler.

La structuration du Syndicat, avec notamment, la création d'une équipe de travaux en régie, a permis de réaliser d'importants travaux en régie (575 000€HT pour 2015).

Le Syndicat a aussi produit des marchés de travaux, notamment sur le renouvellement de réseaux en acier vétustes.

L'effet sur le rendement de réseau, même si l'on sait qu'il n'est pas immédiat, est positif sur plusieurs réseaux, qui voient les débits produits diminuer, hormis le réseau de Sengouagneich dont le débit de production augmente sensiblement. Cette augmentation, essentiellement apparue sur le début de l'année, est liée d'une part au débit fourni par Sengouagneich, en secours vers les autres réseaux, mais aussi à une fuite importante sur le réseau d'adduction qui a été difficile à localiser.

Globalement le rendement de réseau reste stable (-0.9 points) mais demeure insatisfaisant et demande de maintenir un effort soutenu sur la recherche de fuites et surtout sur le renouvellement des réseaux.

A ce titre, le Syndicat va candidater en 2016 à l'appel à projets émis par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour renouveler les réseaux vétustes, en lien avec des rendements de réseaux à améliorer, ce qui correspond tout à fait avec les objectifs du Syndicat.

En termes de qualité, le bilan reste positif avec un bon niveau de conformité à 91.75%(proche du taux de 2014).

Les non conformités restantes sont concentrées sur quelques petites ressources alimentant peu d'abonnés. Un programme, élaboré en coordination avec l'ARS (Agence Régionale de Santé), La Préfecture, l'Agence de l'Eau, le Conseil Départemental et le Syndicat a ciblé 14 projets qui vont permettre de progresser que les quelques points de non conformités restants.

Sur un plan financier, l'endettement et les perspectives financières du Syndicat, lui permettent de consolider les investissements en cours sur les 2 principales stations et toute la planification d'investissement projetée sur le renouvellement des réseaux et l'amélioration des petites ressources.

Assainissement collectif

L'année 2015 a vu le lancement des marchés de Mercenac-Taurignan Castet ainsi que celui de la station de Bethmale. Ces marchés sont intégrés dans les 5 premiers projets du schéma directeur. Ces 5 premiers projets sont estimés à 2 600 000 €HT. Ils comprennent également le projet de Moulis village qui fait l'objet d'un marché groupé avec la Mairie qui souhaite coordonner les travaux d'assainissement avec des travaux sur le réseau pluvial et sur la voirie.

Sur un plan quantitatif, les volumes assainis en 2015 sont en légère baisse par rapport à 2014 (-1.4%).

Sur un plan qualitatif, les eaux traitées sont globalement de bonne qualité et respectent les normes de rejet.

Toutefois, le problème lié au rejet des eaux pluviales parasites dans le réseau d'assainissement devient de plus en plus prégnant sur la station de Saint Lizier notamment. L'action de principe est de séparer les eaux usées des eaux pluviales. Outre les campagnes de détection des eaux de pluie raccordée au réseau d'assainissement, cette démarche va induire des travaux en partie privative par les abonnés pour se mettre en conformité avec le règlement de service, mais elle va aussi nécessiter l'action des mairies pour corriger les mauvais raccordements de réseaux pluviaux raccordés au réseau d'assainissement.

Les boues produites ne posent aucune difficulté au niveau de leur valorisation avec un respect exhaustif des normes en vigueur.

Le coût du service reste supérieur au coût moyen de l'assainissement sur le bassin Adour-Garonne.

Sur un plan financier, les investissements planifiés par l'intermédiaire du schéma directeur vont engendrer de lourdes dépenses. Le Syndicat dispose d'une bonne assise financière qui va lui permettre de réaliser ces travaux planifiés.

Assainissement autonome

Le service public de l'assainissement non collectif poursuit sa mission sur le contrôle des installations neuves et le contrôle de l'existant.

Il est à rappeler que le SPANC (Service Public d'Assainissement Collectif) n'a pas de pouvoir de Police (salubrité publique) qui reste détenu par le Maire. Nos techniciens interviennent en appui des communes avec un rôle technique de conseil en facilitant la médiation.

Le service intervient aussi sur les documents d'urbanisme (Certificat d'Urbanisme, déclaration de Travaux...), bien que cette activité ne soit pas rémunérée pour le Syndicat.

Concernant les installations neuves, nous constatons une hausse du nombre de CCI avec 104 demandes en 2015 contre 59 en 2014. Il en est de même pour le nombre de CBE qui passe de 28 en 2014 à 58 en 2015.

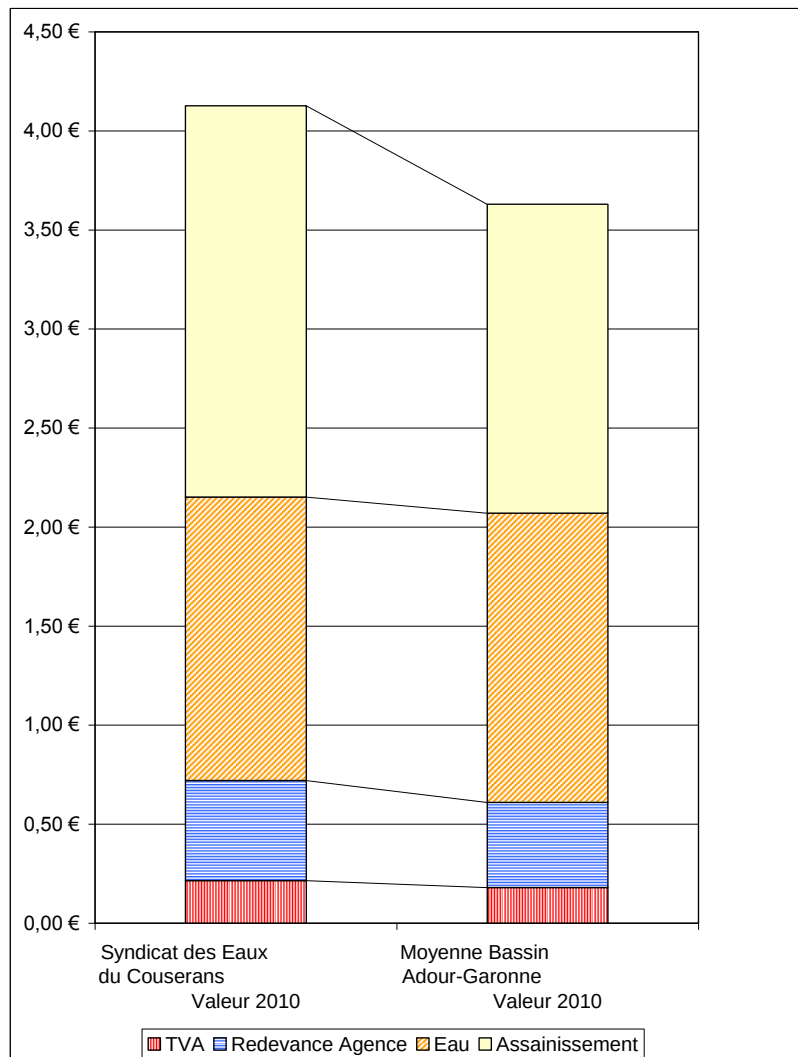
Il a été réalisé 544 diagnostics de l'existant cette année 2015 sur un total de 6190 ANC sur le Syndicat des Eaux du Couserans, soit environ 9%.

Début 2016 nous allons clôturer le premier passage des diagnostics de bon fonctionnement des installations existantes. Cette phase terminée, le second passage du contrôle périodique de bon fonctionnement pourra alors débuter, afin de respecter la périodicité de contrôle fixée au maximum à 10 ans par les arrêtés. L'objectif du syndicat est un passage de contrôle des installations existantes tous les 8 ans.

Outre ses missions obligatoires, le Syndicat poursuit des actions de soutien de bon entretien des installations ANS avec une démarche novatrice de charte ouverte aux entreprises de vidange qui peut mener à une optimisation intéressante des tarifs pour les particuliers.

Enfin, le syndicat a aussi aidé à la réhabilitation des installations défectueuses en souscrivant eue démarche auprès de l'Agence de L'eau et qui permet au propriétaire volontaire de bénéficier d'une aide à la réhabilitation. 30 dossiers ont ainsi été traités en 2015. L'objectif pour le Syndicat est de maintenir ce service supplémentaire en 2016.

ANNEXE N° 1 : Comparaison entre les tarifs du syndicat et les tarifs
moyens sur le Bassin Adour Garonne



	Syndicat des Eaux du Couserans Valeur 2010	Moyenne Bassin Adour-Garonne Valeur 2010
TVA	0,22 €	0,18 €
Redevance Agence	0,51 €	0,43 €
Assainissement	1,98 €	1,56 €
Eau	1,43 €	1,46 €

ANNEXE N° 2 : Factures types pour une consommation de 120 m³ : service de l'eau

Année 2014			
EAU	Rubriques	Coût unitaire	Coût pour 120 m ³
	<u>Service de l'eau :</u>		
	Abonnement eau :	72	72,00 €
	Consommation eau :	0,92	110,40 €
	<u>Prélèvements obligatoires :</u>		
	Préservation des ressources :	0,111	13,32 €
	Redevance Pollution :	0,305	36,60 €
	TOTAL hors taxes		232,32 €
	TVA : 5,5 %		12,78 €
	TOTAL TTC		245,10 €uros
	soit :		1607,73 Francs
Année 2015			
EAU	Rubriques	Coût unitaire	Coût pour 120 m ³
	<u>Service de l'eau :</u>		
	Abonnement eau :	73	73,00 €
	Consommation eau :	0,93	111,60 €
	<u>Prélèvements obligatoires :</u>		
	Préservation des ressources :	0,122	14,64 €
	Redevance Pollution :	0,31	37,20 €
	TOTAL hors taxes		236,44 €
	TVA : 5,5 %		13,00 €
	TOTAL TTC		249,44 €uros
	soit :		1636,25 Francs

ANNEXE N° 3 : Factures types pour une consommation de 120 m³ : eau + assainissement

Année 2014	Rubriques	Coût unitaire	Coût pour 120 m ³
<u>EAU + ASSAINISSEMENT</u>	<u>Service de l'eau :</u>		
	Abonnement eau :	72	72,00 €*
	Consommation eau :	0,92	110,40 €*
	<u>Service de l'assainissement :</u>		
	Abonnement assainissement :	68	68,00 €
	Consommation assainissement :	1,45	174,00 €
	<u>Prélèvements obligatoires :</u>		
	Pollution	0,305	36,60 €*
	Collecte	0,230	27,60 €
	Préservation des ressources :	0,111	13,32 €*
	TOTAL hors taxes		501,92 €
	TVA : 5,5 %*		12,78 €
	TVA : 10 %		26,96 €
	TOTAL TTC		541,66 Euros
	soit :		3553,04 Francs
Année 2015	Rubriques	Coût unitaire	Coût pour 120 m³
<u>EAU + ASSAINISSEMENT</u>	<u>Service de l'eau :</u>		
	Abonnement eau :	73	73,00 €*
	Consommation eau :	0,93	111,60 €*
	<u>Service de l'assainissement :</u>		
	Abonnement assainissement :	68	68,00 €
	Consommation assainissement :	1,45	174,00 €
	<u>Prélèvements obligatoires :</u>		
	Pollution	0,31	37,20 €*
	Collecte	0,235	28,20 €
	Préservation des ressources :	0,122	14,64 €*
	TOTAL hors taxes		506,64 €
	TVA : 5,5 %*		13,00 €
	TVA : 10 %		27,02 €
	TOTAL TTC		546,66 Euros
	soit :		3585,88 Francs

ANNEXE N° 4 : Etat de la dette 2015 - service de l’eau

SYNDICAT DES EAUX DU COUSERANS						EXERCICE 2015				BUDGET EAU			
N° emprunt	Banque	Année du prêt	Durée	Montant du prêt	Date 1 ^{re} échéance	Date dernière échéance	Taux	Date échéance	Capital restant dû au 1 ^{er} janvier	Amortissement	Intérêts	Annuité	Capital restant dû au 31 décembre
2007 7162832	Caisse d'Epargne	2007	10 ans	200 000	25/10/2007	25/10/2016	4,15%	25/10/2015	45 823,55	22 446,04	1 901,68	24 347,72	23 377,51
TOTAL Caisse d'Epargne									45 823,55	22 446,04	1 901,68	24 347,72	23 377,51
P085Q9014PR	Crédit Agricole	2009	15 ans	200 000	10/12/2009	10/09/2024	4,50%	trimestrielle	130 000,07	13 333,32	5 625,00	18 958,32	116 666,75
TOTAL Crédit Agricole									130 000,07	13 333,32	5 625,00	18 958,32	116 666,75
MIN261628EUR	DEXIA	2008	10 ans	600 000	01/12/2008	01/12/2017	5,22%	01/12/2015	171 839,10	57 279,70	8 970,00	66 249,70	114 559,40
TOTAL DEXIA									171 839,10	57 279,70	8 970,00	66 249,70	114 559,40
250095060	Agence de l'Eau	2005	15 ans	13 388	07/07/2006	07/07/2020	0,00%	07/07/2015	5 355,08	892,51	0,00	892,51	4 462,57
250095054	Agence de l'Eau	2004	15 ans	268 308	08/10/2005	08/10/2019	0,00%	08/10/2015	89 436,00	17 887,20	0,00	17 887,20	71 548,80
250095060	Agence de l'Eau	2006	15 ans	67 077	09/10/2007	09/10/2021	0,00%	09/10/2015	31 302,60	4 471,80	0,00	4 471,80	26 830,80
TOTAL Agence de l'Eau Adour-Garonne									126 093,68	23 251,51	0,00	23 251,51	102 842,17
TOTAL général									473 756,40	116 310,57	16 496,68	132 807,25	357 445,83

ANNEXE N° 5 : Etat de la dette 2015 – service de l’assainissement

SYNDICAT DES EAUX DU COUSERANS					EXERCICE 2015				BUDGET ASSAINISSEMENT				
N° emprunt	Banque	Année du prêt	Durée	Montant du prêt	Date 1 ^{ère} échéance	Date dernière échéance	Taux	Date échéance	Capital restant dû au 1 ^{er} janvier	Amortissem ent	Intérêts	Annuité	Capital restant dû au 31 décembre
120970024002 01	Agence de l'Eau	2001	13 ans	10 339	04/09/2004	04/09/2016		04/09	1 599,93	799,93	52,00	851,93	800,00
120970022002 01	Agence de l'Eau	2001	13 ans	7 654	04/09/2004	04/09/2016		04/09	1 177,53	588,75	38,27	627,02	588,78
120 09 5198 01	Agence de l'Eau	2007	15 ans	30 639,7	24/01/2008	24/01/2022	0,00%	24/01	16 341,22	2 042,64		2 042,64	14 298,58
120 09 5198 02	Agence de l'Eau	2007	15 ans	13 131,3	19/07/2008	19/07/2022	0,00%	19/07	7 003,36	875,42		875,42	6 127,94
	TOTAL Agence de l'Eau								26 122,04	4 306,74	90,27	4 397,01	21 815,30
	TOTAL général								26 122,04	4 306,74	90,27	4 397,01	21 815,30

ANNEXE N° 6 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1)

Installation	Code	Libellé	Type	Pop / Débit (l)	Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
					Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
009000485	JUAU D'AREU	CAP	3	1			1	
009000588	CAUIOLLE	CAP	1	1		1	1	
009000742	COUMELEGE	CAP	1	1			1	
009001781	BABOU GALLY ALL. PLAINE MOULIS	MCA	120	1			1	
009001499	USINE EAU POTABLE RILLE	TTP	1100	5			5	
009001511	USINE EAU POTABLE LA TOURASSE	TTP	1972	5			5	
009001512	USINE PRODUCTION SENGOUAGNET	TTP	3013	8			8	1
009001545	USINE PRODUCTION LADOUX	TTP	2246	5			5	
009001546	USINE LASTOUASSES	TTP	520	3			3	
009001563	UV DE AURAC SERRES HT SEGOUGE	TTP	10	2			2	
009002035	UV ROGALLE	TTP	25	3			3	2
009002066	UV PRODUCTION MOULIS VILLAGE	TTP	120	3	1		3	
009003367	UV PRODUCTION LES CABESSES	TTP	4	3			3	2
009003481	PRODUCTION LA RIVIERE	TTP	3	3			3	2
009003482	PRODUCTION LA PAUSE	TTP	20	1			1	
009003483	PRODUCTION MONTARNA	TTP	1	1			1	
009003484	PRODUCTION LA LAUZERE	TTP	1	1			1	
009003486	PRODUCTION LA CILLERE	TTP	2	1			1	
009003488	PRODUCTION NESTRI	TTP	2	1			1	
009003489	PRODUCTION ARTIGUENARD	TTP	2	1			1	
009003545	PRODUCTION SEGOUGE LE PEY	TTP	1	1			1	
009003546	PRODUCTION BOURDENAC	TTP	1	1			1	
009003547	PRODUCTION DE COUMELEGE	TTP	1	1			1	
009003615	PRODUCTION LE BARRAIL	TTP	1	2			2	2
009003617	PRODUCTION JUAU D'AREU	TTP	3	1			1	
009003620	PRODUCTION LA TRAVERSE	TTP	2	1			1	1
009003622	PRODUCTION LA SERRE	TTP	3	1			1	
009003623	PRODUCTION MONFAUCON HAUT	TTP	3	1		1	1	1
009003624	PRODUCTION CAP DE SOUR	TTP	9	1			1	
009003676	PRODUCTION LES ABERES	TTP	2	1			1	
009003677	PRODUCTION LASCRAVARIES	TTP	1	1			1	
009003678	PRODUCTION LAS FORGUES	TTP	2	1			1	
009003681	PRODUCTION GARGARECH	TTP	2	1			1	
009003682	PRODUCTION COUROUMAS	TTP	2	2			2	2
009003683	PRODUCTION CAUIOLLE	TTP	1	1		1	1	1
009003730	PRODUCTION BROSSE LESCURE	TTP	6	1			1	
009003781	PRODUCTION ESPOU	TTP	2	1		1	1	
009003816	PRODUCTION PEGAROLLES	TTP	1	1		1	1	
009003898	PRODUCTION AYET SAMORTEIN	TTP	30	2			2	
009000856	LA RIVIERE	UDI	10	3			3	
009000857	LA PAUSE ALOS VILLAGE	UDI	90	5			5	
009000858	MONTARNA	UDI	3	3			3	
009000859	LA LAUZERE	UDI	3	3		1	3	
009000860	LA CILLERE LA CAMPAGNE	UDI	5	3			3	
009000935	AYET SAMORTEIN	UDI	95	4			4	
009001164	MOULIS LIQUE	UDI	700	8			8	
009001165	MONTFAUCON BAS	UDI	12	5		2	5	
009001166	CAP DE SOUR	UDI	45	4		1	4	
009001167	MONTFAUCON HAUT (MOULIS)	UDI	15	8		6	8	
009001168	LA SERRE (MOULIS)	UDI	15	4		1	4	
009001169	LA TRAVERSE	UDI	9	3			3	
009001170	JUAU D'AREU CAUSSOUR (MOULIS)	UDI	15	5		1	5	
009001171	LE BARRAIL	UDI	4	5			5	
009001231	LES ABERES	UDI	5	3			3	
009001233	LASCRAVARIES	UDI	3	3			3	
009001234	LAS FORGUES	UDI	8	5			5	
009001237	GARGARECH	UDI	5	6			6	
009001242	COUROUMAS	UDI	5	4		1	4	
009001243	CAUIOLLE	UDI	6	3			3	
009001351	SOUeix ST SERNIN ESCARRERES	UDI	230	4			4	
009001354	ROGALLE	UDI	80	7		1	7	
009001356	COUMELEGE	UDI	5	3			3	
009001357	ESCOTS	UDI	5	3			3	
009001358	AURAC SERRES SEGOUGE MALVEZIN	UDI	50	4			4	
009001359	BOURDENAC HERMINE MATAPOUIL	UDI	4	3			3	
009001360	SEGOUGE LE PEY	UDI	1	7			8	
009001411	SIE COUSERANS LA TOURASSE	UDI	5400	13			14	
009001412	SIE COUSERANS LADOUX	UDI	4500	13			13	
009001413	SIE COUSERANS LAS TOUASSES	UDI	1195	10			10	
009001414	SIE COUS ALOS VERS FABAS	UDI	3500	23			27	
009001415	SIE COUSERANS RILLE	UDI	1834	10			10	
009001417	SIE COUS ALOS VERS STE CROIX	UDI	2200	9			10	
009001418	SIE COUS ALOS-RILLE PANIFOUS	UDI	183	6			6	
009001419	SIE COUSERANS BROSSE (LESCURE)	UDI	30	5			5	
009001420	LES CABESSES	UDI	5	3			3	
009002070	HAMEAU D'ESPOU	UDI	10	4			4	
009002401	NESTRI PERTEGUET COUDOUNAU	UDI	7	5		2	5	
009002402	ARTIGUENARD HT ET BS	UDI	5	5			5	
009003814	PEGAROLLES	UDI	4	7		3	7	
Total					303	25	310	14
Taux de conformité						91,70%		95,50%

ANNEXE N° 7 Indice d'avancement de la protection de la ressource (P108.3)

Code national	Nom du captage	Commune	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
009000033	LES ILES (LA LAUZE)	ALOS	1	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000034	MONTARNA	ALOS	1	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000035	COURATE ARTIGUENARD (SENGOUA)	ALOS	2880	N	TE	17/03/2010	17/09/2008	15/12/2010	16/02/2012	60%
009000036	COURATE ESCRABIOUS (SENGOUAGN)	ALOS	2160	N	TE	17/03/2010	17/09/2008	15/12/2010	16/02/2012	60%
009000037	BOIS AUBIET HAUT (LA LAUZERE)	ALOS	1	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000148	TOURM	BETHMALE	30	N	TE	02/08/2001	13/05/2008	22/11/2011	01/02/2012	60%
009000294	FONT DE CAUDERES-CRABETTE N°3	PLAS DE SERC	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000295	FONT DE NAUCS N°2	PLAS DE SERC	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000296	CORTAL DE LA SAGNE N°4	PLAS DE SERC	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000297	CORTAL DE PRADECH OUEST N°5	PLAS DE SERC	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000298	CORTAL DE PRADECH EST N°6	PLAS DE SERC	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000299	GOUTE DE LA BEZE N°1	PLAS DE SERC	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000373	LA TOURASSE	LACOURT	1972	N	TE	10/02/2010	12/05/2008	10/01/2010	08/12/2010	60%
009000477	GALY	MOULIS	60	O	TE	02/08/2001	12/05/2008	13/01/2009	20/07/2010	80%
009000478	BABOU (JUST)	MOULIS	60	N	TE	02/08/2001	12/05/2008	13/01/2009	20/07/2010	60%
009000480	GOUTTES D'AREOUS BAS	MOULIS	5	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000481	GOUTTES D'AREOUS HAUT	MOULIS	5	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000482	HAJAU MONTFAUCON HAUT	MOULIS	3	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000483	COURTENERE LA SERRE	MOULIS	2	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000484	LA TRAVERSE	MOULIS	2	N	EC	15/12/2006				20%
009000485	JUAU D'AREU	MOULIS	3	N	NE					0%
009000486	LE BARRAIL	MOULIS	1	N	EC	15/12/2006				20%
009000487	REMILLASSE	MOULIS	2160	N	TE	17/03/2010	17/09/2008	15/12/2010	09/02/2012	60%
009000576	ABERES HAUT	RIVERENERT	2	N	EC	15/12/2006				20%
009000578	LASCRAVARIES	RIVERENERT	1	N	EC	15/12/2006				20%
009000579	LAS FORGUES	RIVERENERT	2	N	EC	15/12/2006				20%
009000582	GARGARECH	RIVERENERT	2	N	EC	15/12/2006				20%
009000587	COUROUTMAS	RIVERENERT	2	N	EC	15/12/2006				20%
009000588	CAUJOLLE	RIVERENERT	1	N	EC	15/12/2006				20%
009000592	SOURCE DE LADOUX	RIVERENERT	2246	N	TE	02/08/2001	12/05/2008	08/12/2008	20/07/2010	60%
009000593	MOURERES	RIVERENERT	74	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000594	LES GOUTETS N°1 CAPT. OUEST	RIVERENERT	74	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000595	LES GOUTETS 4 HAUT EST	RIVERENERT	25	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000596	POUMES AMONT	RIVERENERT	37	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000597	LA COURETTE 1 SUPERIEUR	RIVERENERT	25	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000598	GOUTE D'EMBAUSSES	RIVERENERT	74	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000599	COURATE INFÉRIEUR	RIVERENERT	40	N	TE	28/03/2011	18/01/2011	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000600	SOURCE DE LA MINE (CABESSES)	RIVERENERT	6	N	EC	02/08/2001	27/03/2006	02/08/2001		50%
009000603	BIROSSE HAUT	RIVERENERT	3	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000738	CLAMENT (ROGALLE)	UEIX ROGAL	30	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000739	LAMPIOUL	UEIX ROGAL	1	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000742	COUMELEGE	UEIX ROGAL	1	N	EC	15/12/2006				20%
009000744	LAS PIENS PLANTACH	UEIX ROGAL	10	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000745	LAS PIENS FUSIAN	UEIX ROGAL	10	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000746	LAS PIENS ROUND LAGE	UEIX ROGAL	10	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009001898	LA CILLERE	ALOS	2	N	EC	15/12/2006				20%
009002047	SEGOUGE PEY	UEIX ROGAL	2	N	EC	15/12/2006				20%
009002069	SOURCE DE REYGADES (HAUT)	LACOURT	2	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009002399	PLA DE SERRE (NESTRI)	ALOS	2	N	EC	14/12/2004	03/05/2011	14/12/2004		50%
009002400	LAGRAVE	ALOS	5	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009003815	SOURCE DE PEGAROLLES	RIVERENERT	1	N	EC	15/12/2006				20%
009004126	COURTENERE LASSERRE 2	MOULIS	1		EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009004128	BIROSSE BAS	RIVERENERT	3		EC					20%
009004130	LES GOUTETS 2 EST	RIVERENERT	25		TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009004131	LES GOUTETS 3 EST	RIVERENERT	25		TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009004134	POUMES AVAL	RIVERENERT	37		TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009004136	LA COURETTE 2 MEDIANE	RIVERENERT	25		TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009004137	LA COURETTE 3 INFÉRIEUR	RIVERENERT	25		TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009004140	BOIS AUBIET BAS (LA LAUZERE)	ALOS	1		EC					20%
009004143	LA RIVIERE	ALOS	5		EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009004144	LA RIVIERE2 (MCA LA RIVIERE)	ALOS	5		EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009004146	LES ILES ARRIVEE MCA1	ALOS	1		EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009004147	LES ILES ARRIVEE MCA2	ALOS	1		EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009004150	ARRIVEE MCA ARTIGUENARD	ALOS	1		EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009004909	COURATE SUPERIEUR	RIVERENERT	34		TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
	Indice consolidé /UGE									59,90%

ANNEXE N° 8 : Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

COMMUNE	N°INSEE	DATE DU ZONAGE (après enquête publique)	NOMBRE D'INSTALLATIONS GERÉES PAR LE SPANC	A - ELEMENTS OBLIGATOIRES POUR L'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF								B - ELEMENTS FACULTATIFS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF						TOTAL
				Critère 1*		Critère 2*		Critère 3*		Critère 4*		Critère 1**		Critère 2**		Critère 3**		
				OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	
ALOS	09 008	15/10/04	214	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
BAGERT	09 037	28/09/02	41	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
BARJAC	09 033	01/10/02	26	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
BEDEILLE	09 046	18/10/02	51	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
BETCHAT	09 054	16/03/07	258	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
BETHMALE	09 055	27/10/06	174	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
CAUMONT	09 086	19/05/05	36	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
CAZAVET	09 091	23/02/07	137	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
CERIZOLS	09 094	23/10/02	89	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
CLERMONT	09 097	03/12/04	64	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
CONTRAZY	09 098	24/09/02	43	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
ENCOURTIECH	09 110	11/12/04	58	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
	31 591	10/09/04	59	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
EYCHEIL	09 119	30/05/05	85	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
FABAS	09 120	21/10/02	147	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
GAJAN	09 128	22/01/07	106	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
LACAVE	09 148	23/09/03	20	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
LACOURT	09 149	18/10/05	243	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
LASSERRE	09 158	21/10/02	153	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
LESCURE	09 164	21/12/04	250	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
LORP																		
SENTARAILLE	09 289	29/06/05	247	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
MAUVEZIN DE PRAT	09 183	27/01/07	47	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
MAUVEZIN DE SAINTE CROIX	09 184	09/10/02	23	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
MERCENAC	09 187	10/07/07	197	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
MERIGON	09 190	20/09/02	71	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
MONTARDIT	09 198	21/10/04	125	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
MONTÉGUT	09 201	15/10/04	38	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
MONTESQUIEU AVANTES	09 204	26/08/14	118	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
MONTGAUCH	09 208	01/06/07	78	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
MONTJOIE EN COUSERANS	09 209	27/05/05	427	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
MOULIS	09 214	13/09/13	589	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
PRAT BONREPEAUX	09 235	16/05/07	120	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
RIMONT	09 246	06/12/02	183	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
RIVERENERT	09 247	08/11/04	249	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
SAINT GIRONS	09 261	26/03/07	257	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
SAINT LIZIER	09 268	X	131	NON	0	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	0	80
SAINTE CROIX VOLVESTRE	09 257	05/11/02	308	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
SOUËIX ROGALLE	09 299	10/10/14	375	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
TAURIGNAN CASTET	09 307	04/04/07	107	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
TAURIGNAN VIEUX	09 308	09/06/07	131	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
TOURTOUSE	09 313	14/10/02	115	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
TOTAL			6190															

Moyenne = 109

*** Critère 1 : Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (si OUI = 20) (si NON =0)**

*** Critère 2 : Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération (si OUI = 20) (si NON =0)**

*** Critère 3 : Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans (si OUI = 30) (si NON =0)**

*** Critère 4 : Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (si OUI = 30) (si NON =0)**

**** Critère 1 : Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations (si OUI = 10) (si NON =0)**

**** Critère 2 : Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (Ce critère s'applique aux installations contrôlées entre le 01/01/2010 et le 31/12/2012). (si OUI = 20) (si NON =0)**

**** Critère 3 : Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidanges (si OUI = 10) (si NON =0)**

**A - ELEMENTS
OBLIGATOIRES**

**B - ELEMENTS
FACULTATIFS
(pris en compte
que si le total
obtenu pour le
tableau A est 100)**

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité
du service public de l'eau et de l'assainissement
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2016
CHIFFRES 2015

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1^{er} janvier 2013, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de **3,89 € TTC/m³** (1,91 € pour l'eau potable et 1,98 € pour l'assainissement collectif). La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20 % du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA.



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

En 2015, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 257 M€ dont 212 M€ en provenance de la facture d'eau.

* En 2014, la redevance prélèvement collectivités représentait environ 13 % des redevances totales mais 2015 est une année de transition avec la suppression des acomptes sur cette redevance.



recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2015 ?
(valeurs pour 100 € perçus)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin Adour-Garonne, ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2015 ?

EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES EN 2015 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

- 12 nouvelles stations d'épuration de plus de 2 000 Équivalents Habitants (EH) ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 127 000 EH.
- Plus de 3 000 installations d'assainissement non collectif ont été financées, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- 124 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées.
- 47 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- le bassin compte 57 captages prioritaires « Grenelle » (sur les 500 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les 3 autres captages (département des Deux-Sèvres) ne font pas l'objet d'action particulière car les collectivités ont prévu leur abandon.
- 6 nouveaux Plans d'Actions Territoriaux (PAT) ont été validés en 2015 dont 5 autour de captages « Grenelle » (Gimone, Arnoult, Chancelée, Coulange-St Hyppolyte et Civray) permettant ainsi d'atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement (détermination des captages, des aires d'alimentation et mise en place des plans d'action).

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2015, près de 36 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 1 500 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 56 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique sur les cours d'eau (poissons, sédiments).

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- En 2015, plus de 80 % des investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau dont l'état est jugé dégradé.
- La réduction des pollutions a ainsi porté en 2015 :
 - sur plus de 1 740 tonnes de DCO*
 - sur près de 2,4 tonnes de substances dangereuses.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, 34 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité urbain/rural.
- À l'international, 35 projets de solidarité ont été soutenus dans 19 pays différents.

* Demande Chimique en Oxygène.



Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau —, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



Agence de l'eau Adour Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4
Tél 05 61 36 37 38
Fax 05 61 36 37 28

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral de 420 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparé.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les 6 917 communes, 1 453 seulement ont plus de 400 habitants et 35 plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Conception et réalisation : Délégation à la Communication (DEPLY)
 © avril 2016, Agence de l'eau Adour-Garonne - Crédits photos : F. Dancourt, N. Lallier.



La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

NOUVEAUTÉ 2016
→ **QUELS POISSONS PEUPELNT NOS RIVIÈRES ?**



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible
gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux
sous système d'exploitation Android.



LES
AGENCES
DE L'EAU

